



FDE62 - Contrat historique







L'édito

La transition écologique est un enjeu d'avenir pour tous nos territoires. C'est pourquoi, nous sommes heureux de vous transmettre ce compte-rendu annuel de contrat de concession qui fait le point sur l'actualité du réseau de gaz de votre collectivité.

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire inédit qui a impacté, bien que dans une moindre mesure, les missions de service public de GRDF. Elle a été aussi, heureusement, une année particulièrement dynamique pour le développement du gaz vert, énergie 100% renouvelable, avec 214 sites qui injectent du biométhane dans les réseaux de gaz. C'est deux fois plus qu'en 2019 et représente désormais la consommation d'un million de logements neufs chauffés au gaz.

La dynamique reste soutenue, et le potentiel est là, avec 1 100 projets. L'objectif de 10% de gaz vert injecté sera atteint et dépassé d'ici 3 à 4 ans dans certains territoires. En parallèle, les usages du gaz ont progressé, en particulier dans la mobilité GNV/bioGNV. 174 stations d'avitaillement (275 à fin 2021) desservent aujourd'hui 24 000 véhicules dont 20% roulent au BioGNV.

Cette filière biogaz très dynamique a déjà créé 7 300 emplois directs et indirects avec une prévision en 2030 de 53 000.

Pour accueillir ces nouvelles capacités d'injection, GRDF prévoit d'investir fortement dans le renforcement du réseau de gaz. 190 zonages de raccordement représentant un potentiel de 70 TWh/an de biométhane sont validés et 810 M€ d'investissements déjà programmés.

Au-delà de la méthanisation, GRDF prépare également l'arrivée prochaines de nouveaux gaz verts (hydrogène, pyrogazéification, gazéification hydrothermale...) à l'horizon 2030.

Conscient de la responsabilité qui est la nôtre au service des Autorités organisatrices de la distribution d'énergie, soyez assurés de l'engagement des équipes de GRDF à promouvoir avec votre appui, l'essor du biométhane et des gaz verts, pour une économie circulaire, créatrice d'emplois locaux non délocalisables.

Frédéric Martin,
Directeur Général Délégué de GRDF



L'édito Pas de Calais

La période que nous traversons, n'a pas remis en cause les valeurs de GRDF : Assurer en toute circonstance ses missions essentielles de distributeur de Gaz Naturel, de plus en plus « vert » en garantissant avant tout la sécurité des personnes et des biens, dans le cadre des missions de services publics confiées.

Dans un contexte parfois bousculé, L'énergie GAZ permet de mettre en œuvre des solutions performantes, fiables et économiques au service des politiques énergétiques locales.

En ce qui concerne le Pas de Calais, la concession Gaz reflète tous les aspects de cette dynamique. Le nombre de clients augmente encore et la sécurité de l'exploitation du réseau reste de très haut niveau, grâce à l'investissement et l'accompagnement et le contrôle de la FDE62 dans toutes ses démarches.

Les projets de Gaz Vert connaissent encore une croissance forte en doublant leur nombre pour la seconde année consécutive.

Le nombre de dommages aux ouvrages s'est quasiment maintenu au bon niveau du résultat de l'année précédente (89 DO). Des actions de suivi, et une présence plus forte sur le terrain sont en place pour permettre de les diminuer.

La relation de confiance et les échanges quasi quotidiens établis avec la FDE62 nous permettent de progresser encore, et de performer dans notre activité de gestionnaire de réseau au service des clients et des collectivités locales.

Didier Cousin,
Directeur Territorial des Hauts de France



01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs territoriaux	10
	Votre contrat de concession	11
02	L'activité au quotidien	16
	Les clients et leurs usages	18
	Les services et les prestations	23
	L'activité de comptage	25
	L'écoute client	28
	La chaîne d'intervention	34
	La sécurité du réseau	39
03	Le patrimoine de votre concession	46
	Vos ouvrages	48
	Les chantiers	55
	Les investissements	58
	La valorisation de votre patrimoine	64
04	Le compte d'exploitation	68
	Le tarif de distribution - ATRD	70
	La synthèse du compte d'exploitation	72
	Les recettes	76
	Les charges	78
	L'équilibre financier	82
05	La transition écologique	84
	Le gaz vert	86
	La mobilité durable	89
	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	91
06	GRDF & vous	92
	La distribution du gaz, une mission de service public	94
	Une organisation à votre service	97
	Les outils digitaux à votre disposition	100
07	Programme Changement de Gaz	102
	Retours d'expériences	104





01

L'essentiel de votre concession

1.1	Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2	Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3	Votre contrat de concession	11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

 364 021 Nombre de clients	 2 662 Nombre de premières mises en service clients	 8 391 GWh Quantités de gaz acheminées
 93,5% Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)	 2 109 Nombre de réclamations	 96,2% Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

 2028 Année d'échéance du contrat	 30 Durée du contrat	 10/03/1998 Date d'entrée en vigueur du contrat
---	--	---

Redevances

 1 488,35 k€ Redevance R1	 328,15 k€ Redevance RODP	 25,61 k€ Redevance RODPP
---	---	---

Économie



25,7 M€

Investissements réalisés
sur la concession



108,1 M€

Recettes
acheminement et hors
acheminement



448,9 M€

Valeur nette réévaluée
du patrimoine

Maintenance et sécurité



133,5% / 2 410 km

Taux d'atteinte de l'objectif
de surveillance du réseau /
km surveillés



192,1%

Taux de visites
réalisées sur les postes
de détente réseau



101,2%

Taux de visites réalisées
sur les robinets



115,8%

Taux de visites réalisées
sur les branchements
collectifs



5 122

Nombre
d'interventions de
sécurité gaz



5 008

Nombre d'incidents



98,8 %

Taux d'interventions de sécurité
en moins de 60
min.

Patrimoine



6 450,62 km

Longueur totale de
canalisations



349 966

Nombre de compteurs
domestiques actifs



30,43 km

Longueur de réseau
développé

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux

Une équipe territoriale à votre écoute

62



Didier
COUSIN
Directeur Territorial
Hauts-de-France
didier.cousin@grdf.fr
06.07.86.13.06
(59) Lille



Gérard
BEAUVOIS

gerard.beauvois@grdf.fr
06.23.07.42.92
(62) Saint Martin
Boulogne



Véronique
CARPENTIER

veronique.carpentier@
grdf.fr
06.67.32.20.98
(62) Hénin-Beaumont



Valérie
DEGHOUY

valerie.deghouy@grdf.fr
06.66.96.52.15
(59) Lille



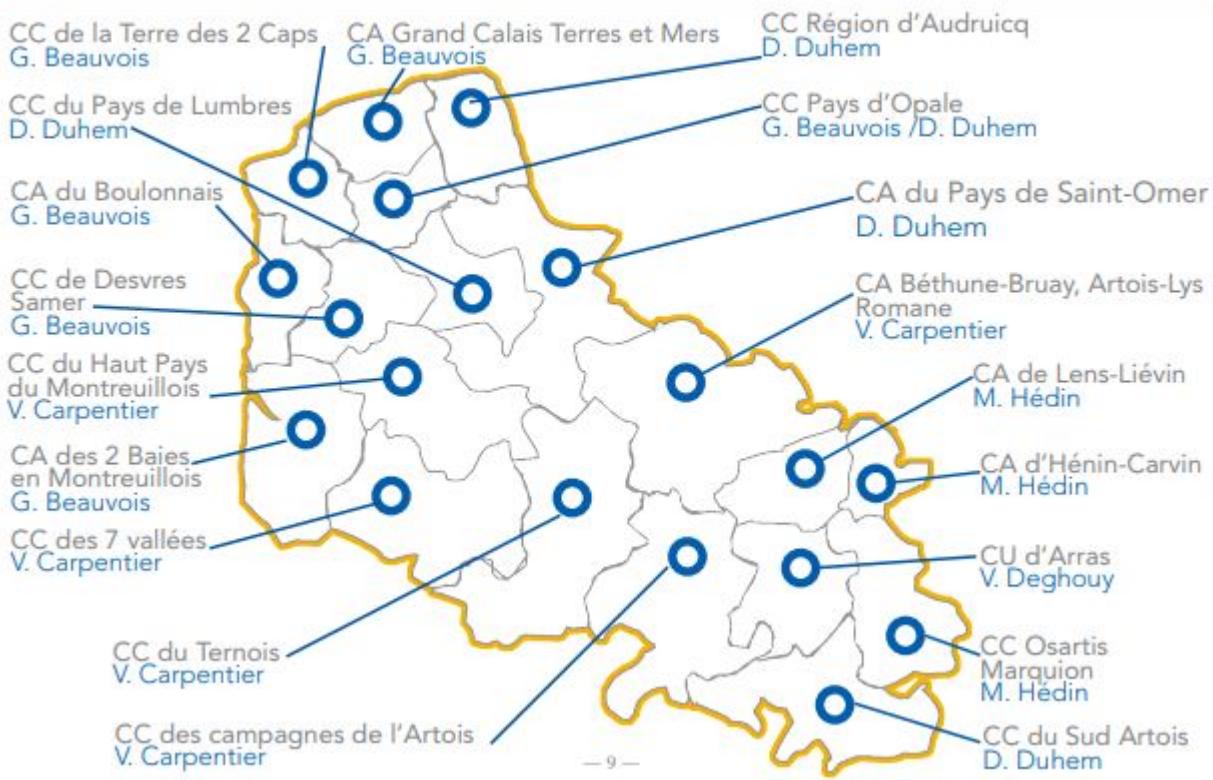
Dominique
DUHEM

dominique.duhem@grdf.fr
06.25.73.12.49
(62) Hénin-Beaumont



Michel
HEDIN

michel.hedin@grdf.fr
06.15.20.00.82
(62) Hénin-Beaumont



1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 10/03/1998

Durée d'application : 30 ans

A fin 2020, votre contrat de concession porte sur les 391 communes suivantes :

62001 - ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	62078 - BALINGHEM
62003 - ACHEVILLE	62080 - BAPAUME
62004 - ACHICOURT	62081 - BARALLE
62005 - ACHIET-LE-GRAND	62083 - BARLIN
62007 - ACQ	62096 - BEAUMETZ-LES-CAMBRAI
62012 - AGNIERES	62097 - BEAUMETZ-LES-LOGES
62013 - AGNY	62099 - BEAURAINS
62014 - AIRE-SUR-LA-LYS	62100 - BEAURAINVILLE
62019 - AIX-NOULETTE	62106 - BELLONNE
62023 - ALLOUAGNE	62107 - BENIFONTAINE
62025 - AMBLETEUSE	62108 - BERCK
62028 - AMES	62109 - BERGUENEUSE
62029 - AMETTES	62113 - BERLES-MONCHEL
62031 - ANDRES	62117 - BERTINCOURT
62032 - ANGRES	62119 - BETHUNE
62033 - ANNAY	62120 - BEUGIN
62034 - ANNEQUIN	62122 - BEUGNY
62035 - ANNEZIN	62124 - BEUTIN
62036 - ANVIN	62126 - BEUVRY
62037 - ANZIN-SAINT-AUBIN	62128 - BIACHE-SAINT-VAAST
62038 - ARDRES	62129 - BIEFVILLERS-LES-BAPAUME
62039 - ARLEUX-EN-GOHELLE	62131 - BIHUCOURT
62040 - ARQUES	62132 - BILLY-BERCLAU
62041 - ARRAS	62133 - BILLY-MONTIGNY
62042 - ATHIES	62139 - BLENDECQUES
62043 - LES ATTAQUES	62145 - BOIRY-NOTRE-DAME
62044 - ATTIN	62148 - BOIS-BERNARD
62045 - AUBIGNY-EN-ARTOIS	62160 - BOULOGNE-SUR-MER
62048 - AUCHEL	62162 - BOURECQ
62050 - AUCHY-LES-HESDIN	62164 - BOURLON
62051 - AUCHY-LES-MINES	62170 - BOUVIGNY-BOYEFFLES
62056 - AUDRESSELLES	62173 - BREBIERES
62057 - AUDRUICQ	62174 - BREMES
62059 - AUTINGUES	62178 - BRUAY-LA-BUSSIÈRE
62060 - AUXI-LE-CHATEAU	62184 - BUISSY
62063 - AVESNES-LE-COMTE	62185 - BULLECOURT
62064 - AVESNES-LES-BAPAUME	62186 - BULLY-LES-MINES
62065 - AVION	62188 - BURBURE
62073 - BAILLEUL-SIR-BERTHOULT	62190 - BUSNES
62075 - BAINCTHUN	62191 - CAFFIERS

62192 - CAGNICOURT	62300 - EQUIHEN-PLAGE
62193 - CALAIS	62309 - ESQUERDES
62194 - CALONNE-RICOUART	62310 - ESSARS
62195 - CALONNE-SUR-LA-LYS	62311 - ESTEVELLES
62197 - CAMBLAIN-CHATELAIN	62317 - ETAING
62198 - CAMBLIGNEUL	62318 - ETAPLES
62199 - CAMBLAIN-L'ABBE	62319 - ETERPIGNY
62200 - CAMBRIN	62320 - ETRUN
62201 - CAMIERS	62321 - EVIN-MALMAISON
62204 - CAMPAGNE-LES-HESDIN	62323 - FAMPOUX
62205 - CAMPAGNE-LES-	62324 - FARBUS
WARDRECQUES	62328 - FERFAY
62207 - CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	62329 - FERQUES
62211 - CAPELLE-FERMONT	62330 - FESTUBERT
62213 - CARENCY	62331 - FEUCHY
62215 - CARVIN	62334 - FIENNES
62217 - CAUCHY-A-LA-TOUR	62338 - FLEURBAIX
62224 - CHOCQUES	62340 - FLORINGHEM
62225 - CLAIRMARAI	62343 - FONTAINE-LES-CROISILLES
62232 - LA COMTE	62349 - FOUQUEREUIL
62233 - CONCHIL-LE-TEMPLE	62350 - FOUQUIERES-LES-BETHUNE
62235 - CONDETTE	62351 - FOUQUIERES-LES-LENS
62236 - CONTES	62355 - FRESNES-LES-MONTAUBAN
62239 - COQUELLES	62356 - FRESNICOURT-LE-DOLMEN
62240 - CORBEHEM	62361 - FREVENT
62244 - COULOGNE	62363 - FREVIN-CAPELLE
62249 - COURCELLES-LES-LENS	62364 - FRUGES
62250 - COURRIERES	62367 - GAUCHIN-VERLOINGT
62251 - COURSET	62369 - GAVRELLE
62252 - LA COUTURE	62371 - GIVENCHY-EN-GOHELLE
62259 - CROISILLES	62373 - GIVENCHY-LES-LA-BASSEE
62261 - CUCQ	62376 - GONNEHEM
62262 - CUINCHY	62377 - GOSNAY
62263 - DAINVILLE	62380 - GOUY-SERVINS
62264 - DANNES	62382 - GOUY-SAINT-ANDRE
62268 - DESVRES	62383 - GOUY-SOUS-BELLONNE
62270 - DIVION	62384 - GRAINCOURT-LES-
62274 - DOURGES	HAVRINCOURT
62276 - DOUVRIN	62385 - GRAND-RULLECOURT
62277 - DROCOURT	62386 - GRENA
62278 - DROUVIN-LE-MARAIS	62388 - GRIGNY
62279 - DUISANS	62390 - GROFFLIERS
62280 - DURY	62391 - GUARBECQUE
62281 - ECHINGHEN	62392 - GUEMAPPE
62284 - ECOURT-SAINT-QUENTIN	62397 - GUINES
62285 - ECOUST-SAINT-MEIN	62400 - HAILLICOURT
62286 - ECQUEDECQUES	62401 - HAISNES
62288 - ECQUES	62403 - HALLINES
62289 - ECUIRES	62405 - HAMBLAIN-LES-PRES
62290 - ECURIE	62407 - HAM-EN-ARTOIS
62291 - ELEU-DIT-LEAUWETTE	62408 - HAMES-BOUCRES
62292 - ELNES	62412 - HARDINGHEN
62297 - EPERLECQUES	62413 - HARNES
62298 - EPINOY	62414 - HAUCOURT

62423 - HELFAUT	62549 - MARCONNE
62424 - HENDECOURT-LES-CAGNICOURT	62550 - MARCONNELLE
62427 - HENIN-BEAUMONT	62552 - MARESQUEL-ECQUEMICOURT
62436 - HERLIN-LE-SEC	62555 - MARLES-LES-MINES
62440 - HERMIES	62557 - MAROEUIL
62442 - HERNICOURT	62559 - MARQUION
62443 - HERGIN-COUPIGNY	62560 - MARQUISE
62445 - HESDigneUL-LES-BETHUNE	62563 - MAZINGARBE
62446 - HESDigneUL-LES-BOULOGNE	62564 - MAZINGHEM
62447 - HESDIN	62566 - MENNEVILLE
62448 - HESDIN-L'ABBE	62568 - MERCATEL
62451 - HEUCHIN	62570 - MERICOURT
62452 - HEURINGHEM	62571 - MERLIMONT
62454 - HINGES	62573 - MEURCHIN
62456 - HOUCHEIN	62582 - MONCHY-LE-PREUX
62457 - HOUDAIN	62583 - MONDICOURT
62461 - HUBY-SAINT-LEU	62584 - MONT-BERNANCHON
62464 - HULLUCH	62587 - MONTIGNY-EN-GOHELLE
62469 - INCHY-EN-ARTOIS	62588 - MONTREUIL
62473 - ISBERGUES	62589 - MONT-SAINT-ELOI
62474 - ISQUES	62591 - MORCHIES
62476 - IZEL-LES-EQUERCHIN	62598 - MUNCO-NIEURLET
62479 - LABEUVRIERE	62600 - NEDON
62480 - LABOURSE	62601 - NEDONCHEL
62484 - LAGNICOURT-MARCEL	62603 - NESLES
62486 - LAMBRES	62604 - NEUFCHATEL-HARDELLOT
62487 - LANDRETHUN-LE-NORD	62609 - NEUVILLE-SAINT-VAAST
62489 - LAPUGNOY	62610 - NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL
62491 - LAVENTIE	62611 - NEUVILLE-VITASSE
62493 - LEBUCQUIERE	62612 - NEUVIREUIL
62497 - LEFOREST	62617 - NOEUX-LES-MINES
62498 - LENS	62619 - NOREUIL
62500 - LESPESSES	62620 - NORRENT-FONTES
62502 - LESTREM	62623 - NOUVELLE- EGLISE
62504 - LEULINGHEM	62624 - NOYELLES-GODAULT
62508 - LIERES	62626 - NOYELLES-LES-VERMELLES
62510 - LIEVIN	62627 - NOYELLES-SOUS-BELLONNE
62516 - LILLERS	62628 - NOYELLES-SOUS-LENS
62520 - LOCON	62632 - OBLINGHEM
62523 - LOISON-SOUS-LENS	62637 - OIGNIES
62524 - LONGFOSSE	62638 - OISY-LE-VERGER
62525 - LONGUENESSE	62639 - OPPY
62528 - LOOS-EN-GOHELLE	62642 - OURTON
62529 - LORGIES	62643 - OUTREAU
62531 - LOUCHES	62645 - OYE-PLAGE
62532 - LOZINGHEM	62646 - PALLUEL
62533 - LUGY	62647 - LE PARCQ
62534 - LUMBRES	62649 - PAS-EN-ARTOIS
62535 - LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL	62650 - PELVES
62540 - MAISNIL-LES-RUITZ	62652 - PERNES
62548 - MARCK	62653 - PERNES-LES-BOULOGNE
	62660 - PLOUVAIN
	62661 - BOUIN-PLUMOISON

62662 - POLINCOVE	62772 - SALPERWICK
62666 - PONT-A-VENDIN	62773 - SAMER
62667 - LE PORTEL	62774 - SANGATTE
62669 - PRESSY	62780 - SAUCHY-CAUCHY
62671 - PRONVILLE-EN-ARTOIS	62781 - SAUCHY-LESTREE
62673 - QUEANT	62782 - SAUDEMONT
62680 - QUIERY-LA-MOTTE	62785 - SAVY-BERLETTE
62684 - RACQUINGHEM	62790 - SENLIS
62685 - RADINGHEM	62793 - SERVINS
62688 - RANG-DU-FLIERS	62794 - SETQUES
62691 - SAINT AUGUSTIN	62801 - SOUCHEZ
62693 - REBREUVE-RANCHICOURT	62810 - THELUS
62697 - RECOURT	62817 - TILLOY-LES-MOFFLAINES
62703 - REMY	62819 - TILQUES
62705 - RETY	62820 - TINCQUES
62709 - RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	62825 - TORTEQUESNE
62711 - RINXENT	62826 - LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
62712 - RIVIERE	62836 - VAUDRICOURT
62713 - ROBECQ	62839 - VAULX-VRAUCOURT
62714 - ROCLINCOURT	62840 - VELU
62718 - ROEUX	62841 - VENDIN-LES-BETHUNE
62720 - ROMBLY	62842 - VENDIN-LE-VIEIL
62724 - ROUVROY	62846 - VERMELLES
62727 - RUITZ	62847 - VERQUIGNEUL
62728 - RUMAUCOURT	62848 - VERQUIN
62730 - RUMINGHEM	62849 - VERTON
62734 - SAILLY-EN-OSTREVENT	62851 - VIEILLE-CHAPELLE
62735 - SAILLY-LABOURSE	62852 - VIEILLE-EGLISE
62736 - SAILLY-SUR-LA-LYS	62853 - VIEIL-MOUTIER
62737 - SAINS-EN-GOHELLE	62858 - VILLERS-LES-CAGNICOURT
62739 - SAINS-LES-MARQUION	62861 - VIMY
62743 - SAINTE-AUSTREBERTHE	62863 - VIOLAINES
62744 - SAINTE-CATHERINE	62864 - VIS-EN-ARTOIS
62746 - SAINT-ETIENNE-AU-MONT	62865 - VITRY-EN-ARTOIS
62747 - SAINT-FLORIS	62866 - WABEN
62748 - SAINT-FOLQUIN	62869 - WAILLY
62750 - SAINT-HILAIRE-COTTES	62870 - WAILLY-BEAUCAMP
62752 - SAINT-JOSSE	62873 - WANCOURT
62753 - SAINT-LAURENT-BLANGY	62875 - WARDRECQUES
62754 - SAINT-LEGER	62882 - WAVRANS-SUR-L'AA
62755 - SAINT-LEONARD	62892 - WILLERVAL
62757 - SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	62893 - WIMEREUX
62758 - SAINT-MARTIN-BOULOGNE	62894 - WIMILLE
62759 - SAINT-MARTIN-CHOQUEL	62895 - WINGLES
62763 - SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	62898 - WISQUES
62764 - SAINT-NICOLAS	62901 - WITTES
62765 - SAINT-OMER	62902 - WIZERNES
62766 - SAINT-OMER-CAPELLE	62906 - ZUTKERQUE
62767 - SAINT-POL-SUR-TERNOISE	62907 - LIBERCOURT
62770 - SAINT-VENANT	62908 - LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
62771 - SALLAUMINES	

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020. ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : https://docgaz.grdf.fr/2020/crac_2020_guide_de_lecture.pdf.
- la « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via « Ma Concession Gaz ».



02

L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	18
2.2	Les services et les prestations	23
2.3	L'activité de comptage	25
2.4	L'écoute client	28
2.5	La chaîne d'intervention	34
2.6	La sécurité du réseau	39

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

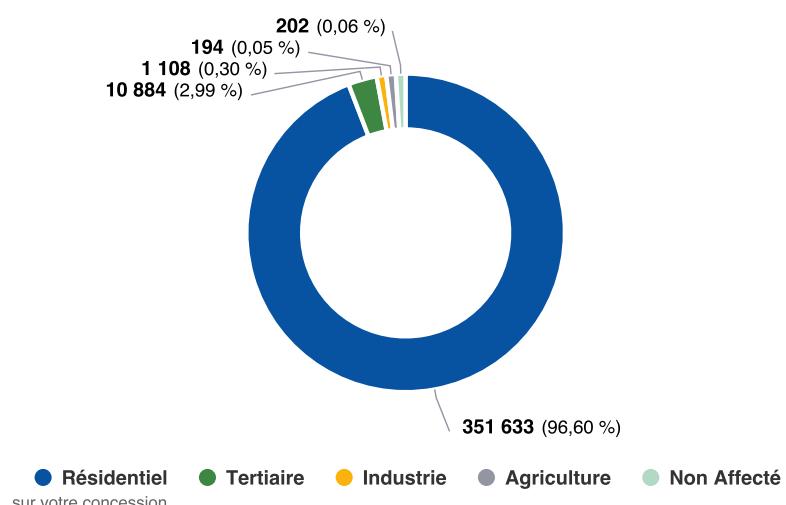


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

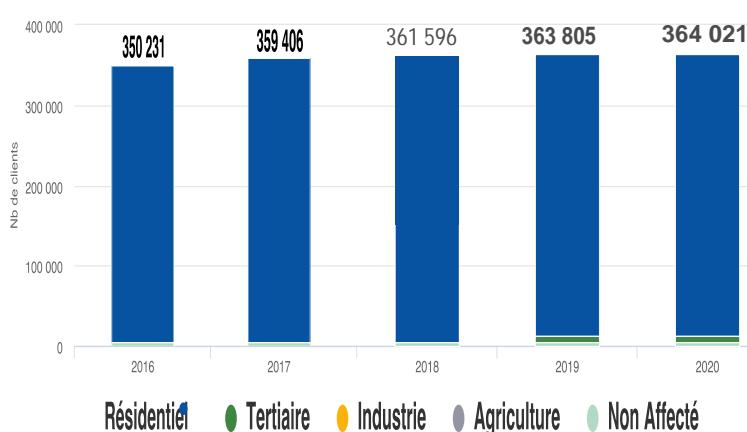
Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2020

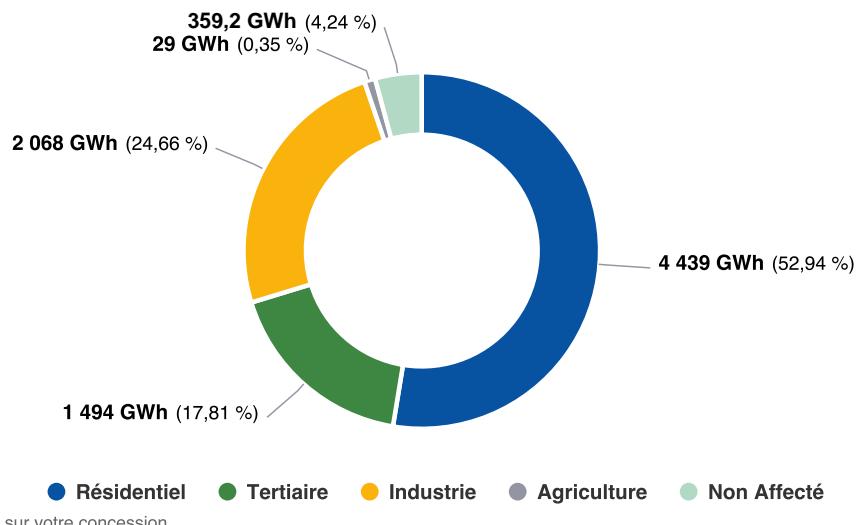


Évolution du nombre de clients par secteur d'activité

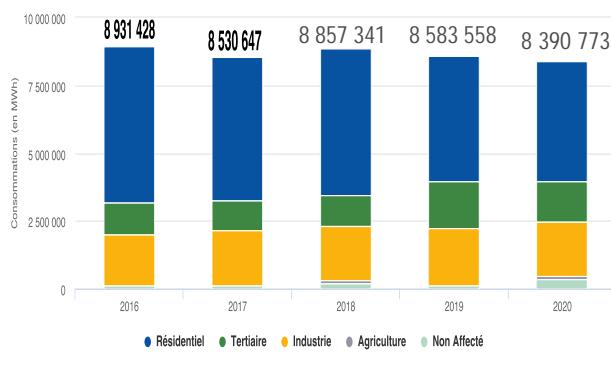


Type d'usage	2018	2019	2020
Résidentiel	360 002	351 006	351 633
Tertiaire	1 175	11 334	10 884
Industrie	245	1 164	1 108
Agriculture	10	170	194
Non affecté	164	131	202
Total	361 596	363 805	364 021

Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2020



Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



quantité acheminée en GWh

Type d'usage	2018	2019	2020
Résidentiel	5 404,1	4 602,5	4 440,5
Tertiaire	1 1130,1	1 741,2	1 493,8
Industrie	2 072,6	2 181,5	2 068,2
Agriculture	64,2	36,9	29,0
Non affecté	186,3	21,5	359,2
Total	8 857,3	8 583,6	8 390,8

Vous pouvez constater une évolution marquée des données du secteur tertiaire entre l'année 2018 et 2019 et les suivantes. Cette évolution n'indique pas un réel changement d'utilisation du gaz sur votre concession. Elle n'est en effet que le reflet d'un changement d'organisation de la base de données pour donner suite à l'évolution de la réglementation à ce sujet.

En effet, conformément aux évolutions prévues par l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la détermination du secteur d'activité des points de consommation gaz a évolué. Auparavant, les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (ce qui correspond aux tarifs T1 et T2 en gaz) étaient considérés réglementairement comme relevant du secteur « résidentiel ».

Pour donner suite à la publication du décret 2020-196 du 4 mars 2020 et de l'arrêté du 6 mars 2020, les fournisseurs d'énergie sont tenus de transmettre à GRDF le code NAF de tous leurs clients professionnels.

Ainsi, il est désormais possible de connaître :

- Avec plus de certitude le secteur d'activité des clients petits professionnels (clients T1 et T2) qui sont désormais déclinés en « tertiaire », « industrie » et « agricole »,
- Plus précisément le sous-secteur d'activité des entreprises (clients T3 et T4).

En résumé, le nombre de clients « résidentiel » (en grande majorité des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire », « industrie » et « agricole ». Le nouveau format des données a l'avantage d'être plus précis et riche en information.

Par ailleurs, les informations concernant les codes NAF de chaque client gaz (remontées par les fournisseurs) participent à la détermination du secteur d'activité. Leur complétude augmentant avec la mise en place d'une procédure plus robuste, la qualité et la précision des données de consommation et de leur répartition par secteur est en train de s'améliorer, même si localement (pour certains secteurs), des discontinuités peuvent être remarquées.



Les clients par tranches de CAR

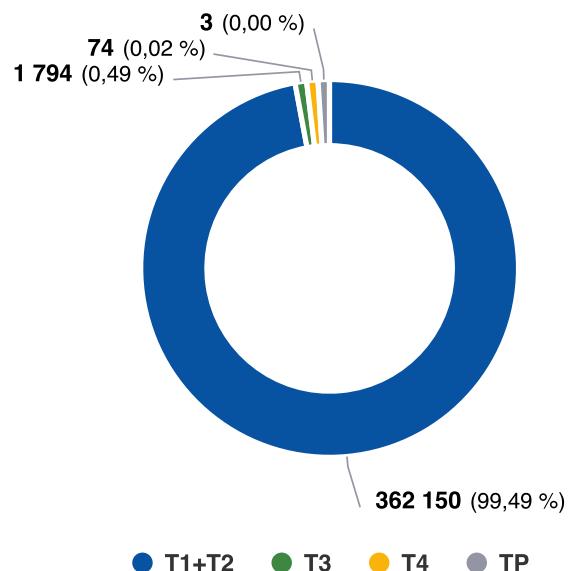
Les nombres de clients de la concession par tranche de CAR sont les suivants :

$0 \leq \text{CAR} < 20 \text{ MWh}$ = 317 340 clients
 $20 \text{ MWh} \leq \text{CAR} < 300 \text{ MWh}$ = 45 316 clients
 $\text{CAR} \geq 300 \text{ MWh}$ = 1 365 clients

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

Répartition du nombre de clients par tarif en 2020



sur votre concession

Évolution du nombre de clients par tarif

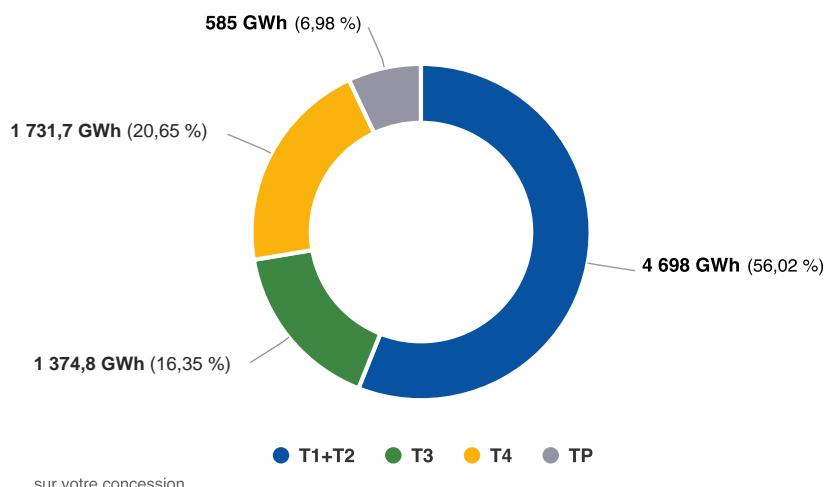


sur votre concession

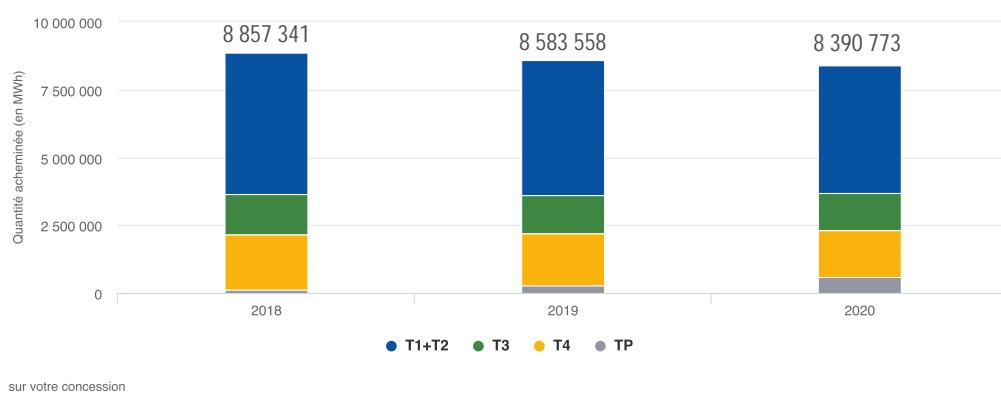
nombre de clients

Tarif	2018	2019	2020
T1	48 983	51 790	51 355
T2	310 821	310 182	310 795
T3	1 714	1 756	1 794
T4	77	75	74
TP	1	2	3
Total	361 596	363 805	364 021

Répartition des quantités acheminées par tarif en 2020



Évolution des quantités acheminées par tarif

quantité acheminée en GWh

Tarif	2018	2019	2020
T1	182,8	193,4	192,2
T2	5 027,4	4 782,6	4 506,8
T3	1 482,6	1 416,8	1 374,8
T4	2 027,5	1 901,7	1 731,7
TP	137,0	289,0	585,3
Total	8 857,3	8 583,6	8 390,8

recettes par tarif (k€)

Tarif	2018	2019	2020
T1	6 830	7 361	7 553
T2	84 250	83 018	80 965
T3	9 914	9 660	9 171
T4	5 113	4 940	4 558
TP	127	365	553
Total	106 233	105 343	102 799

L'efficacité énergétique du réseau

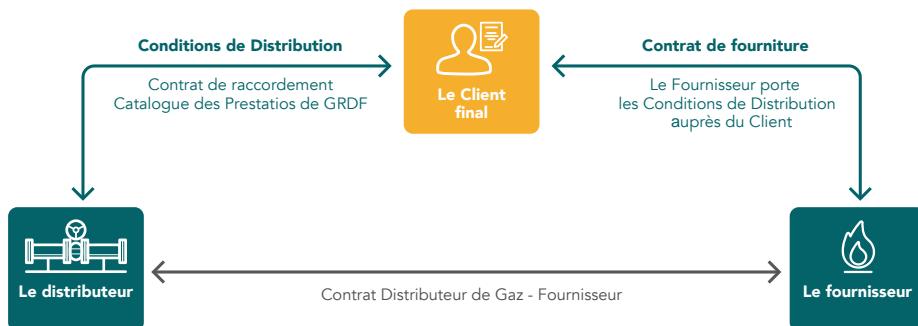
La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2020 on estime que les émissions fugitives ont baissé de 23%, grâce:

- d'une part, à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF et les pouvoirs publics sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment,
- d'autre part, à des circonstances exceptionnelles : les reports de travaux dus aux élections municipales puis à la crise sanitaire ont permis de diminuer sensiblement les agressions de canalisations gaz par les entreprises de terrassement.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **grdf.fr**.



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz, GRDF réalise ainsi :

- des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture,...),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,...), identifiés dans le catalogue de prestations.

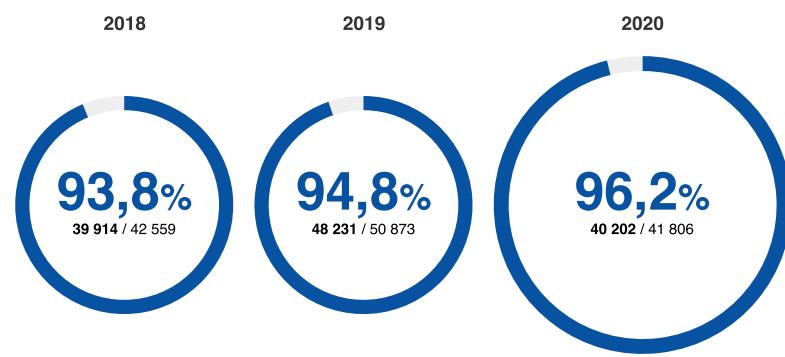
Les principales évolutions du catalogue des prestations 2020 publié le 1er janvier 2021 (disponible sur grdf.fr) ont porté sur la clarification et la mise en conformité réglementaire du catalogue des prestations, notamment dans le cadre de l'arrêté du 18 février 2018.

Principales demandes de prestations réalisées

	2018	2019	2020
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	47 223	49 498	38 757
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	25 576	26 863	22 680
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	2 215	1 965	1 649
dont coupures	1 623	1 473	1 281
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	26 676	41 525	36 710
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	2 016	2 062	1 265
Déplacement vain	1 896	1 725	1 014
1ère mise en service	3 470	3 413	2 662

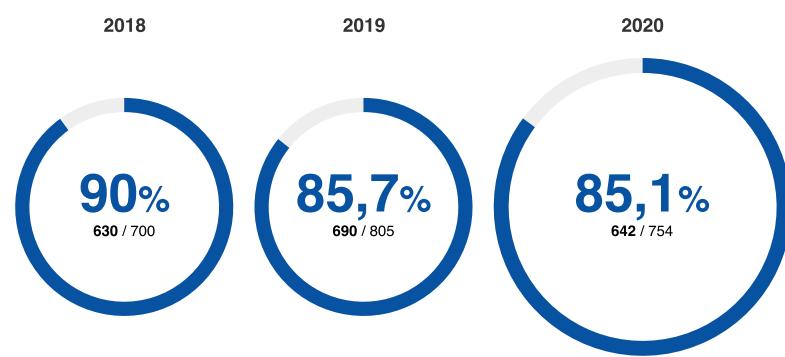
En 2020, sur votre concession, 2 662 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de raccordements suite à une demande fournisseur.

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



sur votre concession

Taux de raccordement dans les délais catalogue



sur votre concession

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd’hui séparé entre les consommateurs les plus importants (1 729 plus gros consommateurs, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (362 200 environ).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l’arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérélèvés » est de 99,1% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérélèvement des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 0,2% sur votre concession. Il correspond au nombre d’index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés.

Le « taux compteurs avec index lu au moins une fois dans l’année » est de 99,4% sur votre concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l’index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs qu’ils soient communiquant ou non communiquant.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l’essentiel du parc de compteurs d’ici 2024.

L’accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour la relève. Dans le cas d’un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l’index. Une annonce du passage du relevé est alors faite au préalable. Le client aura la possibilité, s’il ne peut pas être présent lors du passage du relevé, de fournir un auto-relevé qu’il pourra transmettre à GRDF.

En complément, et afin d’accompagner le client tout au long de son parcours de relève, GRDF a mis en place en 2020 un nouveau service consistant en l’envoi de SMS aux clients qui n’auraient pu être présents, leur permettant d’envoyer leur index en autorelevé.

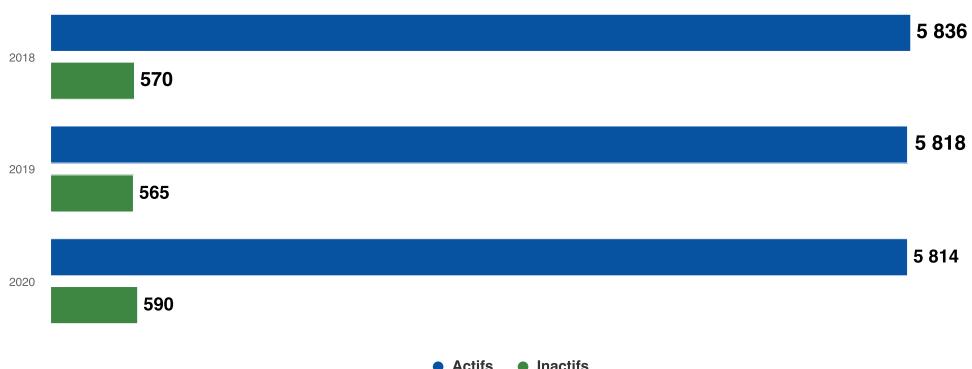
Évolution des compteurs domestiques actifs et inactifs



sur votre concession

En 2020, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 367 076. En 2019, ce nombre était de 365 609 et de 364 221 en 2018.

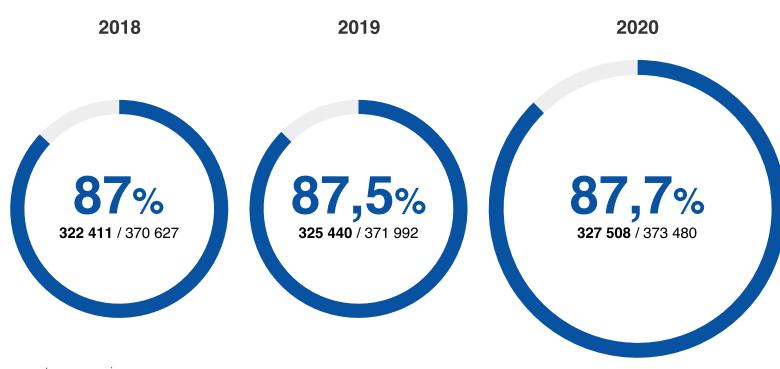
Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



sur votre concession

En 2020, sur votre concession le nombre de total de compteurs actifs est de 355 780. Ils se répartissent en 314 596 compteurs actifs accessibles et 41 184 compteurs actifs inaccessibles.

Taux d'accessibilité des compteurs



L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se poursuivra jusqu'en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Depuis le début du déploiement, 263 575 compteurs communicants ont été installés sur votre concession dont 69 941 en 2020. Sur votre concession, 271 concentrateurs ont été installés dont 43 en 2020.

Avancement Déploiement Compteur Communicant dans le Pas de Calais :

- 77,1% déployé dans le Pas de Calais,
- 139 communes pour lesquelles le déploiement intensif est terminé,
- 103 communes en cours de déploiement,
- 147 communes où le déploiement intensif est à venir.

Fin du déploiement en 2022.

77 % de déploiement du projet compteurs communicants sur la FDE62

Pose des concentrateurs :

- 275 concentrateurs posés,
- 230 communes concernées.

2.4 L'écoute client

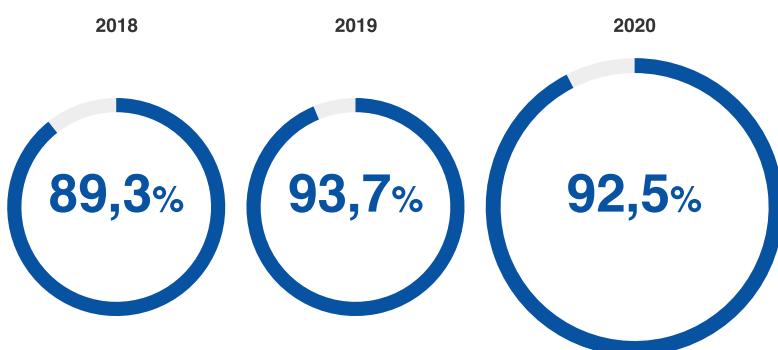
Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs. Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h.

 N°Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXÉ

92 950
APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF



Satisfaction des collectivités locales

Propriétaires du réseau, les collectivités locales jouent un rôle majeur dans la distribution du gaz sur le territoire. C'est pourquoi chaque année GRDF les sollicite pour connaître leur niveau de satisfaction. Au premier trimestre 2021, 1 823 élus et fonctionnaires territoriaux ont pris part à l'enquête, soit autant de répondants que pour l'enquête précédente malgré le contexte difficile que nous connaissons, preuve de l'importance du sujet de l'énergie pour les territoires.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

95% des collectivités réaffirment leur satisfaction à GRDF

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

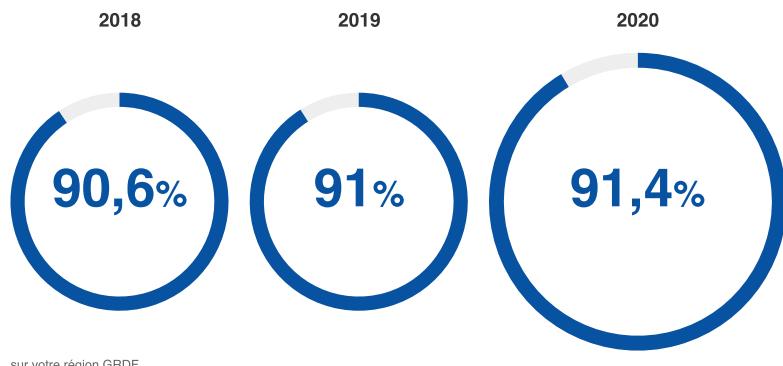
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

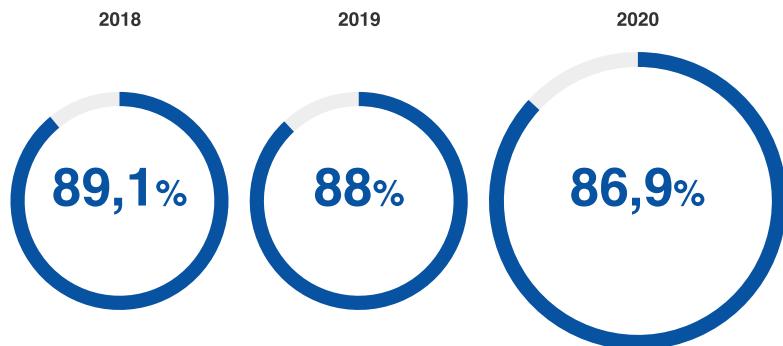
90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif



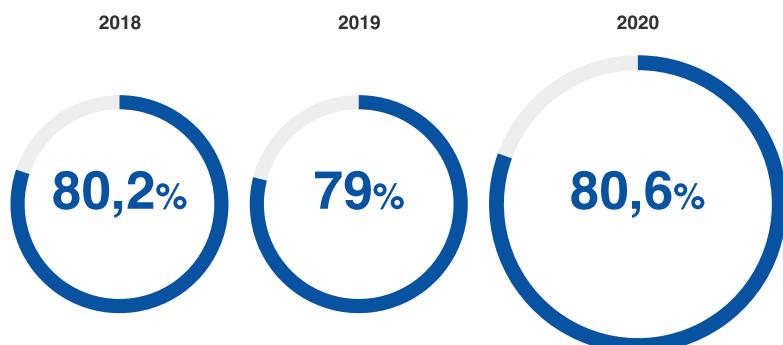
sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention



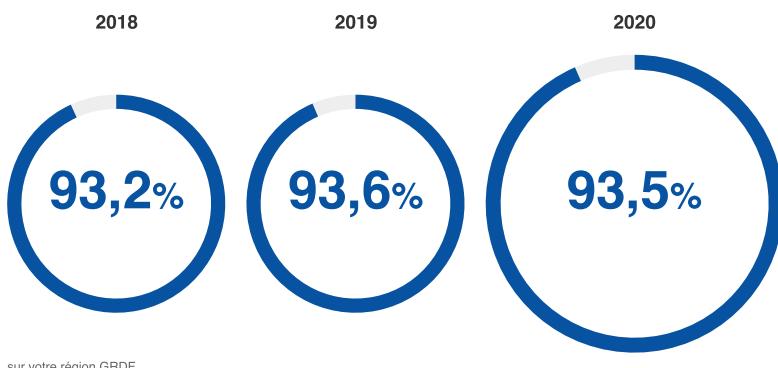
sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur



sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance



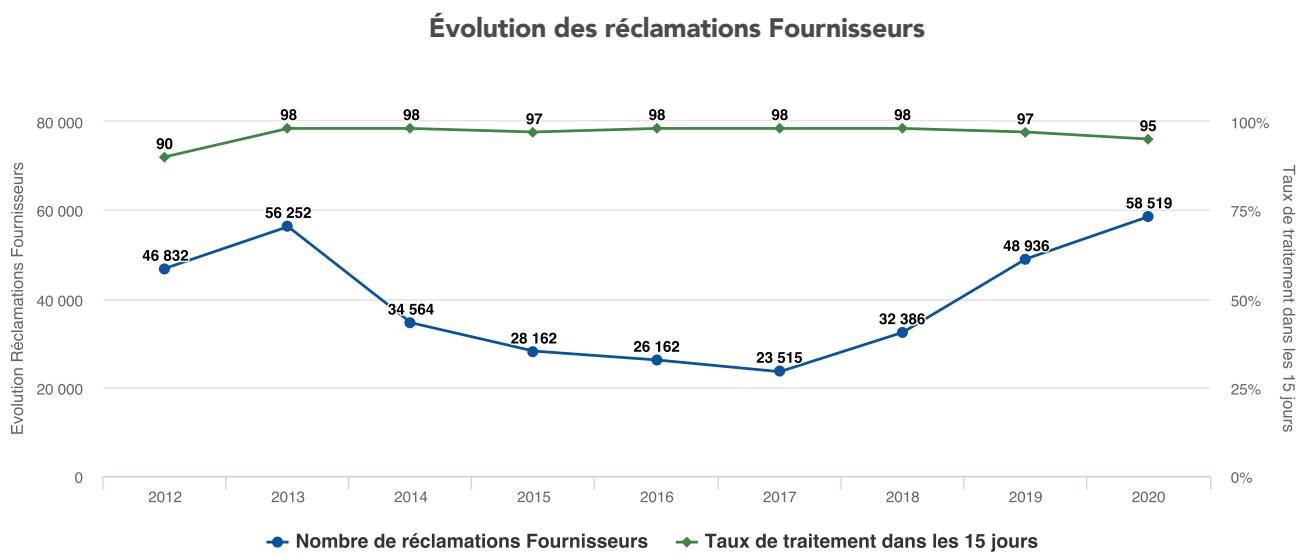
sur votre région GRDF



La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients
Après une baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés et jusqu'en 2017, les années 2018-2020 sont marquées par une augmentation des réclamations.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



En 2020 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 97,1%.

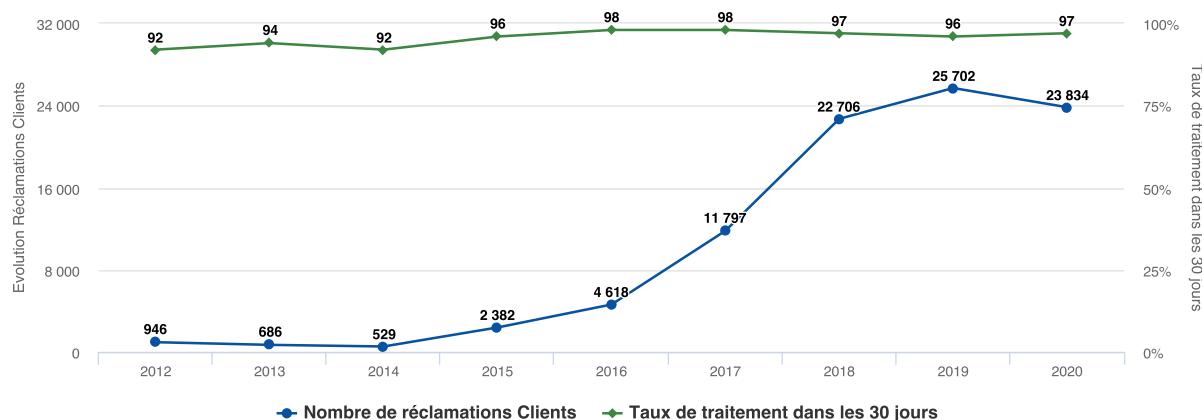
La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients ont été en forte augmentation ces dernières années, cette évolution de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale et progressive depuis 2014 pour trois raisons :
 - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
 - GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
 - Enfin, une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement (de nouvelles actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs ont d'ailleurs été réalisées en 2020).
- Une intensification depuis 2018 du déploiement des compteurs communicants dont la généralisation a été initiée en 2017, comme évoqué ci-dessus.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en amélioration avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Évolution des réclamations client

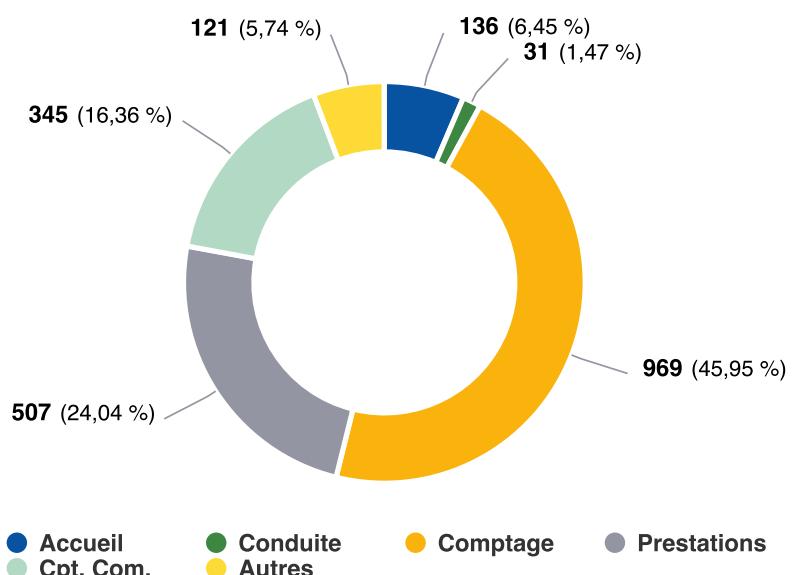


Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

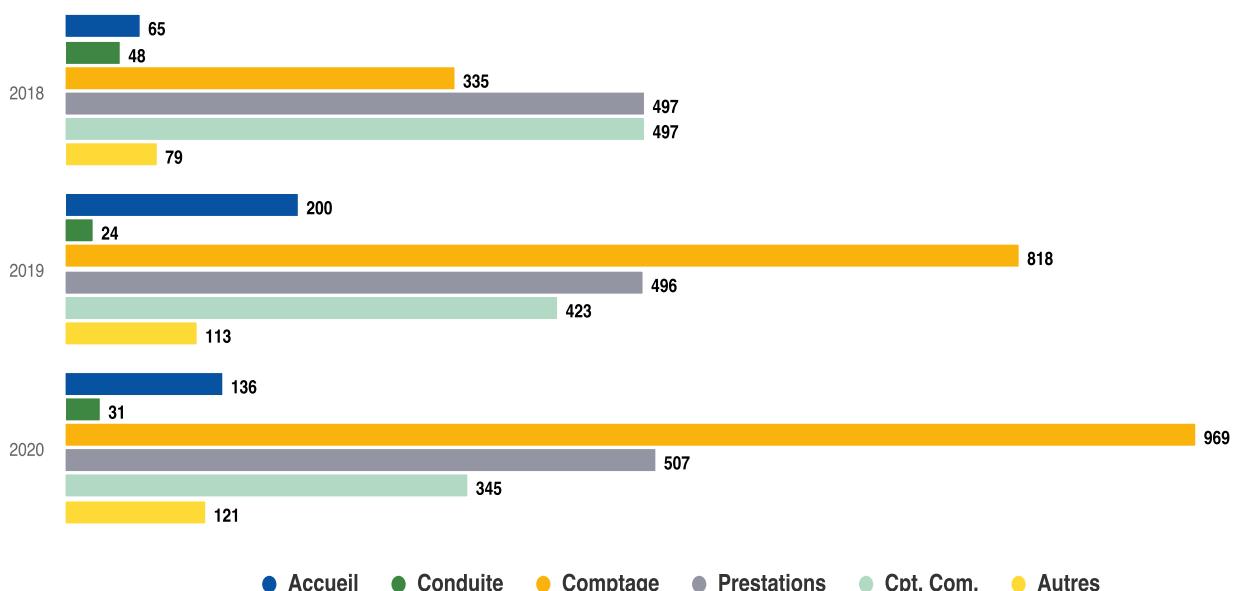
- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2020



sur votre concession

Evolution du nombre de réclamations par motif



sur votre concession

En 2020, le nombre total de réclamations sur votre concession est de 2 109. Ce nombre total était de 2 074 en 2019, et de 1 521 en 2018.

En 2020 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 96,2%.

L'augmentation du nombre de réclamation sur l'item comptage est lié indirectement au déploiement des compteurs communicants : un compteurs ancien a tendance à sous-compter et les clients peuvent être surpris par l'augmentation de la quantité relevée.

De plus, GRDF a fait face en 2020 a des difficultés de remontée des index télérelevés : les index sont bien enregistrés mais ne sont pas transmis aux fournisseurs. Une cellule de crise a été mise en place pour résoudre ces difficultés.

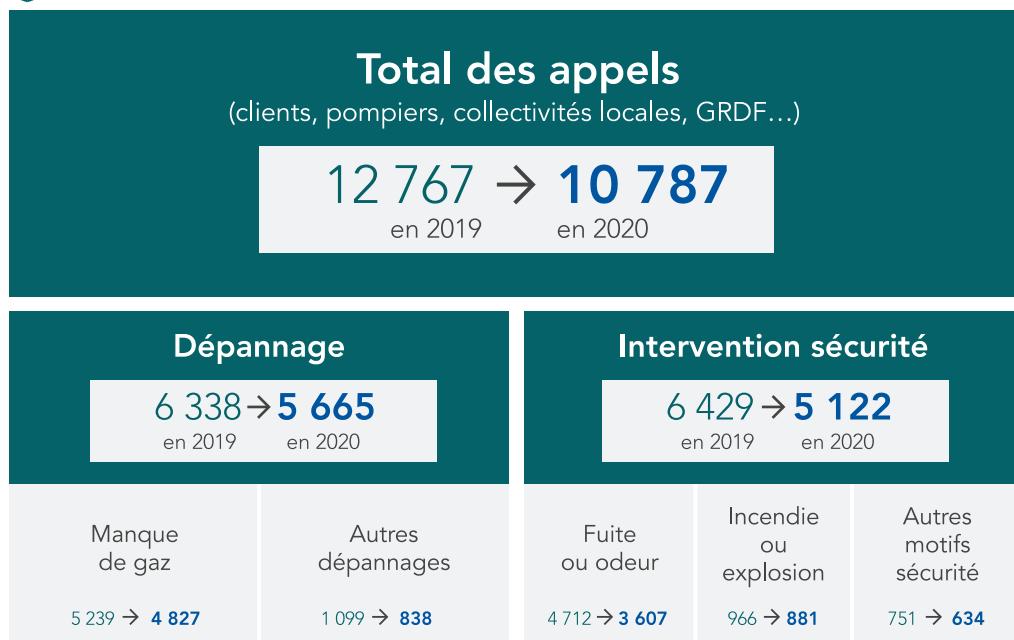
2.5 La chaîne d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages). Le numéro d'urgence, gratuit et accessible 24h/24, 7 jours sur 7 est le **0800 47 33 33**.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 98,8%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

6 039 → 5 008

en 2019 en 2020

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
1 169 → 1 171	3 744 → 2 733	438 → 457	688 → 647

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
852 → 842	4 721 → 3 720	466 → 446

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchement individuel ou collectif	Dommages	Défaut de mise en œuvre
81 → 65	4 022 → 3 089	356 → 341	475 → 412

CI, CM et branchement particulier

Poste de détente et protection cathodique

342 → 247

21 → 23

Autres ouvrages exploités par GRDF

255 → 296

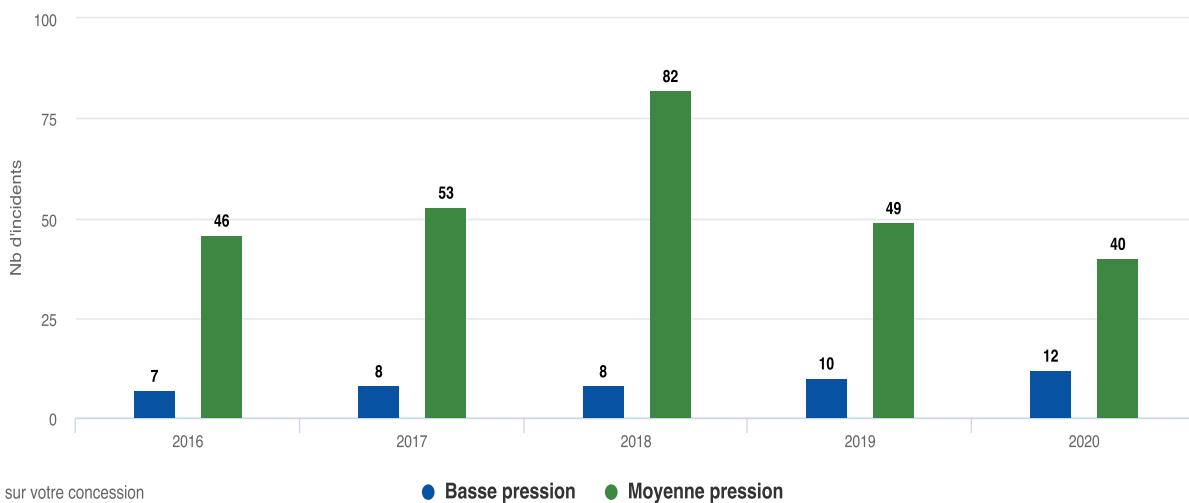
Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en œuvre	Défaillance d'installations à proximité	Incendie
356 → 341	475 → 412	4 → 5	24 → 14
Environnement	Matériel	158 → 96	3 703 → 2 852

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

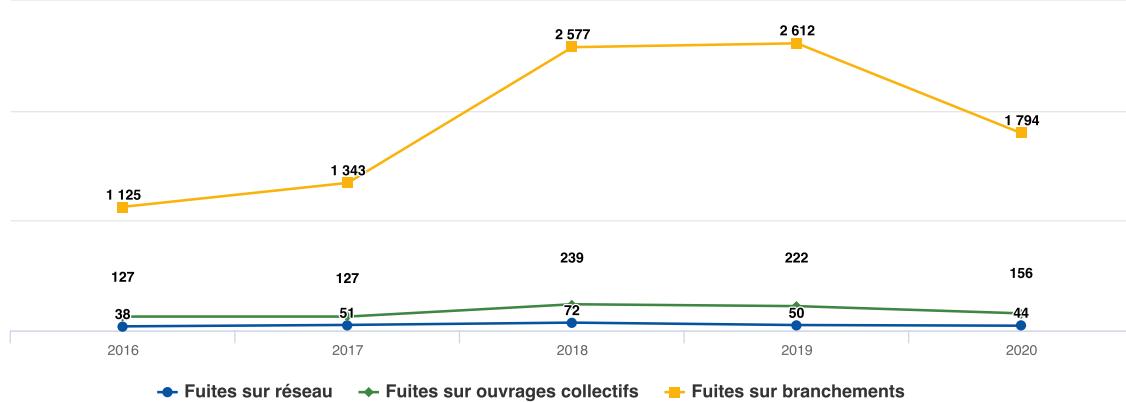
7 337 → 7 101

Répartition des incidents sur le réseau par pression



Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2020, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Évolution des fuites par type d'ouvrage



Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Sur la concession historique de la FDE62, trois incidents significatifs ont eu lieu en 2020.

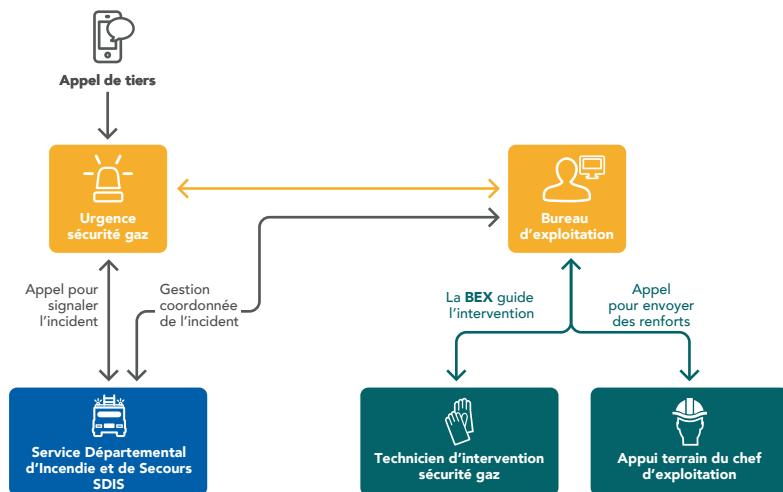
Le premier s'est déroulé à LENS le 19 février 2020. À la suite d'une intervention pour manque de gaz dans un immeuble collectif, l'organe de coupure général a cassé lors de son réarmement. Avec l'accord du Chef d'Exploitation, il a été décidé de mettre le réseau en sécurité afin de procéder au remplacement de l'organe de coupure général du branchement collectif. Cet incident n'a pas occasionné de victime mais a causé la coupure de 598 clients.

Le second s'est déroulé sur la commune de HARNES, le 12 octobre 2020. Il est le résultat d'un dommage sur ouvrage lors de travaux tiers. Ce dommage a occasionné une fuite sur branchement qui a nécessité la fermeture de 4 vannes pour mise en sécurité du réseau le temps de faire les réparations. Cet incident n'a pas causé de victimes mais a conduit à la coupure de 1200 clients.

Le 7 février 2020, à Verquigneul, déclenchement des dispositifs internes ORIGAZ/COREG faisant suite à une fuite/odeur de gaz sur un réseau Acier de diamètre 214 mm de 1924. Des prélèvements de gaz importants et à proximité d'une voie SNCF et de l'autoroute ont conduit à une stratégie de mise en sécurité par fermeture de robinets de réseau. A l'occasion de cette mise en sécurité, 2900 clients ont été privés d'alimentation en gaz naturel,

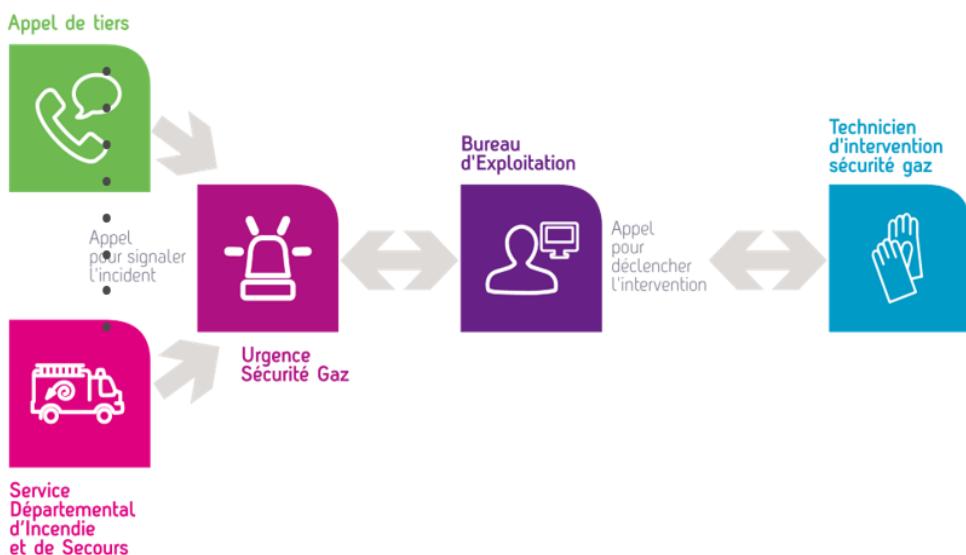
La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.



A comparer à la chaîne d'intervention de sécurité dans un cas non complexe (98 % des appels)

La chaîne d'intervention de sécurité, cas non complexes (98 % des appels) :



En 2020 sur votre concession, 61 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 5 122 interventions de sécurité gaz.

En complément, l'opération de résorption des régulateurs défectueux de la marque Francel-Fisher pour lesquels GRDF mène une opération de remplacement s'est poursuivie sur la concession de GRDF.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le délai d'interruption du flux gazeux est de 66 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé Plan Origaz, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Sur le périmètre des Hauts-de-France, trois événements réels ont donné lieu au déclenchement de l'organisation de gestion de crise du PSI :

- Le 7 février 2020, à Verquigneul, déclenchement des dispositifs internes ORIGAZ/COREG faisant suite à une fuite/odeur de gaz sur un réseau Acier de diamètre 214 mm de 1924. Des prélèvements de gaz importants et à proximité d'une voie SNCF et de l'autoroute ont conduit à une stratégie de mise en sécurité par fermeture de robinets de réseau. A l'occasion de cette mise en sécurité, 2900 clients ont été privés d'alimentation en gaz naturel,
- Le 12 octobre 2020, à Harnes, déclenchement des dispositifs internes ORIGAZ/COREG faisant suite à un dommage sur ouvrage avec fuite sur un branchement MPB en PolyEthylène de diamètre 20 mm. La stratégie de mise en sécurité par fermeture de robinets de réseau a conduit à la coupure de 1200 clients,
- Le 11 décembre 2020, à Cuincy, déclenchement des dispositifs internes ORIGAZ/COREG faisant suite à la création d'un branchement d'eau sur notre réseau MPB Acier de diamètre 168 mm. Stratégie de mise en sécurité par fermeture de robinets de réseau. Coupure de 3200 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

2.6 La sécurité du réseau

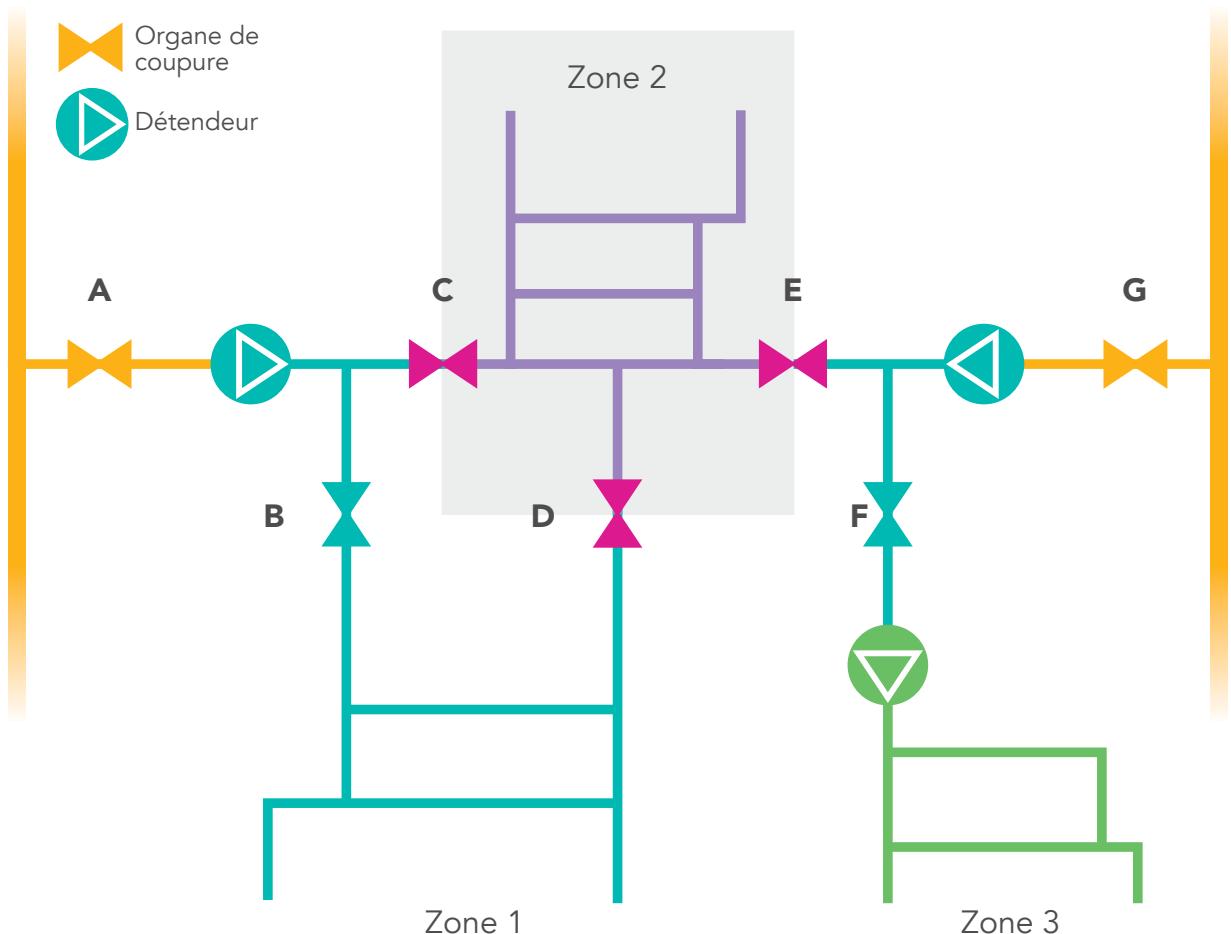
Le schéma de vannage

Le schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2020, 14 millions d'euros (dont 426 k€ dans le Pas de Calais) de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau...). Environ 115 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

GRDF est en cours d'équipement, sur les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane, de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les dysfonctionnements en temps réel.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.



La politique de maintenance et de surveillance

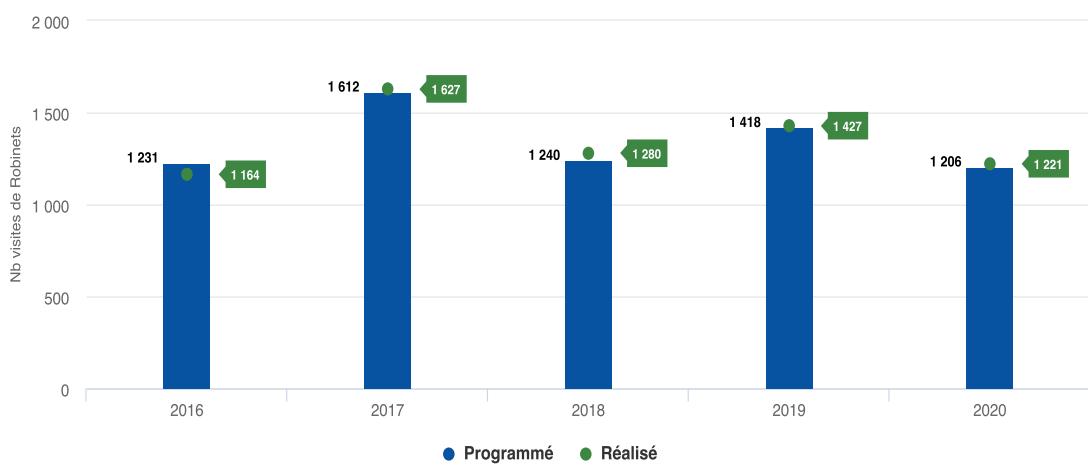
La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont appliquées.

Visites de maintenance des postes de détente réseau



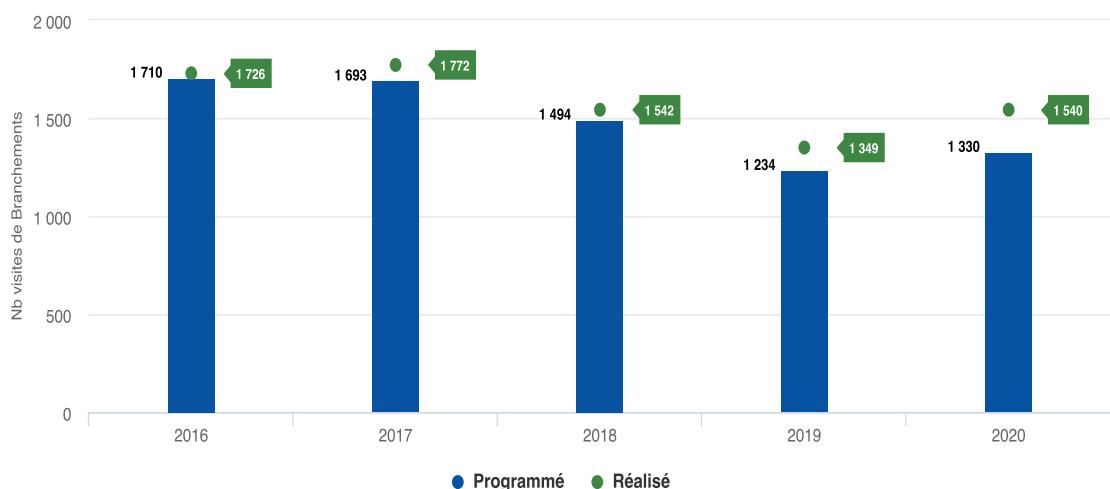
sur votre concession

Visites de maintenance des robinets de réseau



sur votre concession

Visites de maintenance des branchements collectifs



sur votre concession

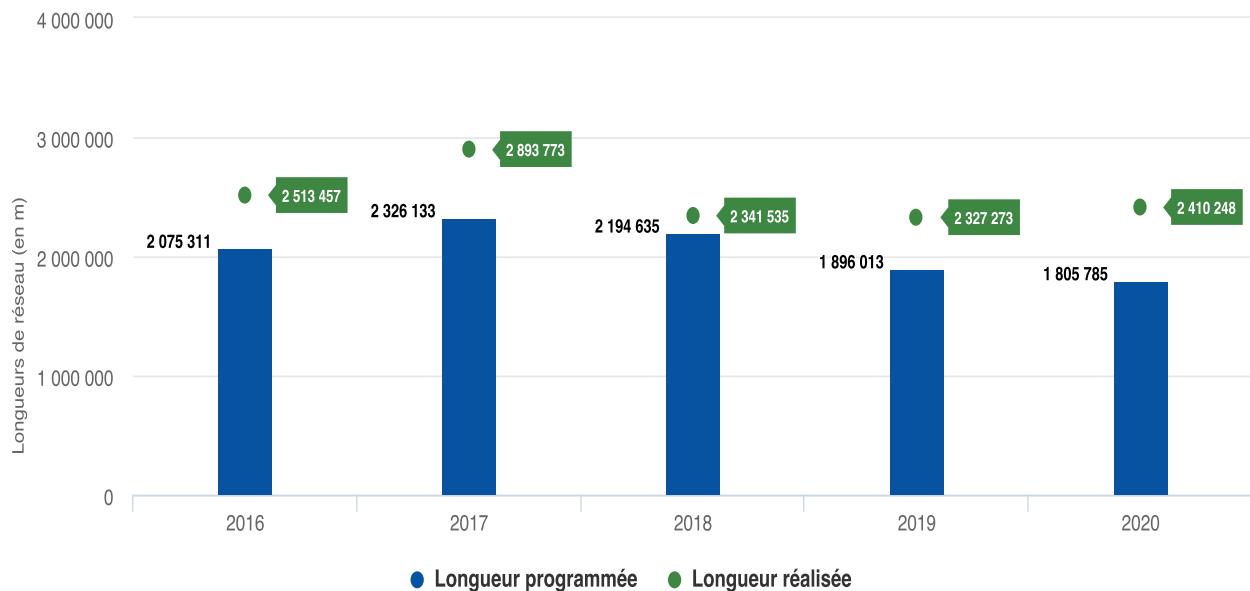
La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain...).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



sur votre concession

En 2020, le linéaire surveillé à pied est de 162 km. Ce linéaire était de 171,6 km en 2019, et de 159 km en 2018.

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2020, sur votre concession :

- 1 062 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- 11 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Dépenses d'interventions et de maintenance

		dépenses en €		
		2018	2019	2020
Interventions Incidents		1 403 040	1 342 011	1 334 573
Maintenance corrective programmée	Réseau	288 549	286 525	379 657
	Branchements	454 505	394 449	560 491
Maintenance préventive	Réseau	382 504	363 066	453 130
	Branchements	321 971	337 897	505 164
TOTAL		2 850 569	2 723 948	3 233 015

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

7 territoires concernés en 2019/2020

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs

Type de compteur	Périodicité	2018	2019	2020
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	19 669	22 824	20 719
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	265	278	293
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	222	312	347

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire anti-endommagement est applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

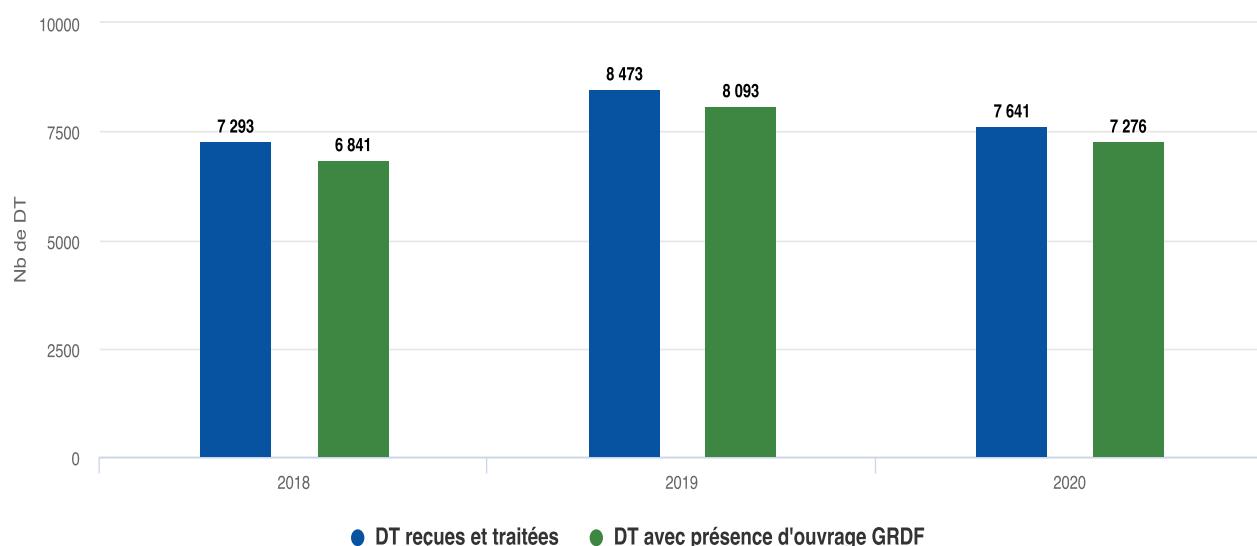
Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite l'ensemble des déclarations de travaux référencées via le Guichet Unique de téléservice de l'Ineris : les DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, les DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou les Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux, dans les délais réglementaires.



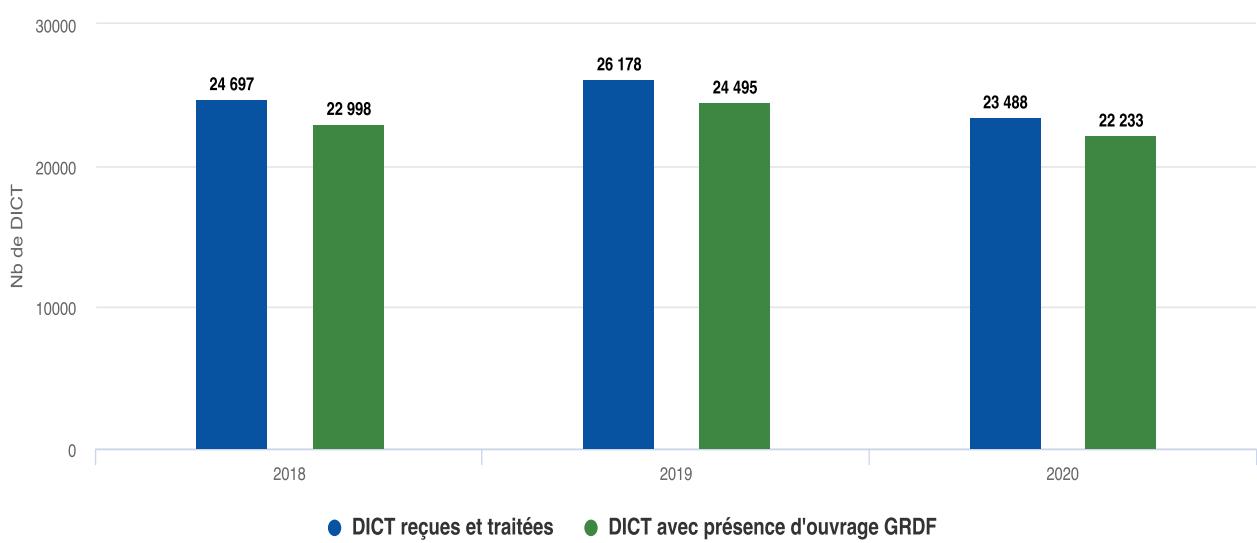
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Évolution des Déclarations de Travaux



sur votre concession

Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



sur votre concession

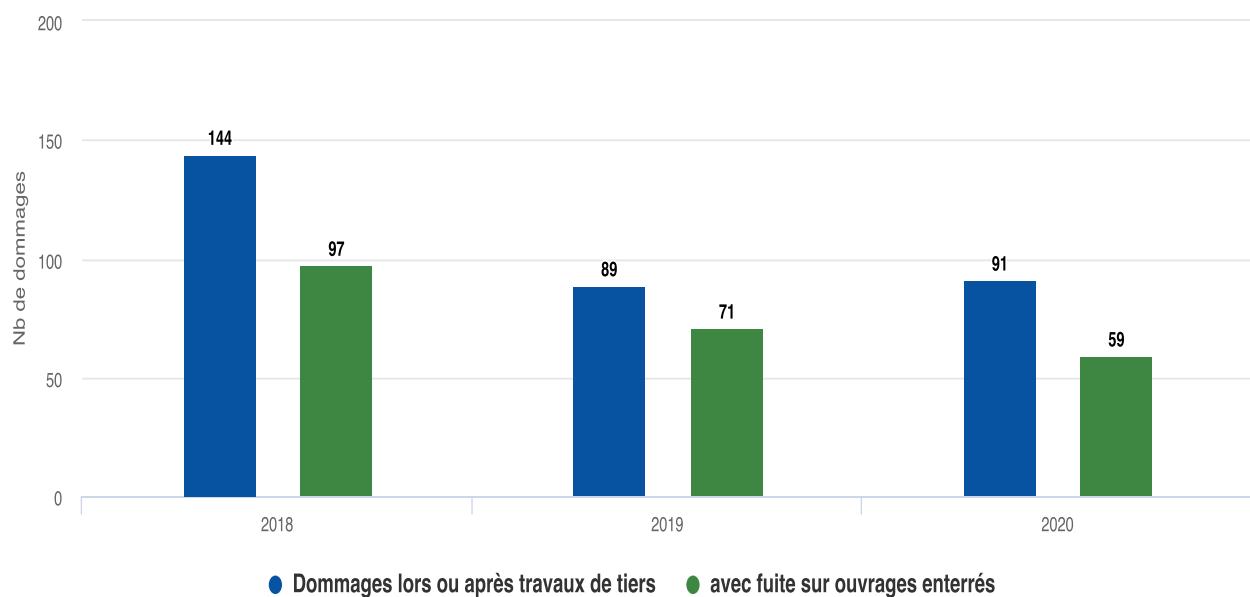
Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages



sur votre concession

Dommages

	2018	2019	2020
Nb de dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés	97	71	59
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	22 998	24 495	22 233
Taux*	0,42%	0,29%	0,27%

* Le taux correspond au nombre de « Dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés » sur le nombre de « DICT avec présence d'ouvrage GRDF ».

On constate que, si le nombre de dommages aux ouvrages est globalement stable par rapport à 2019, le nombre d'endommagements conduisant à des fuites sur ouvrages enterrés est en baisse significative pour la deuxième année consécutive.



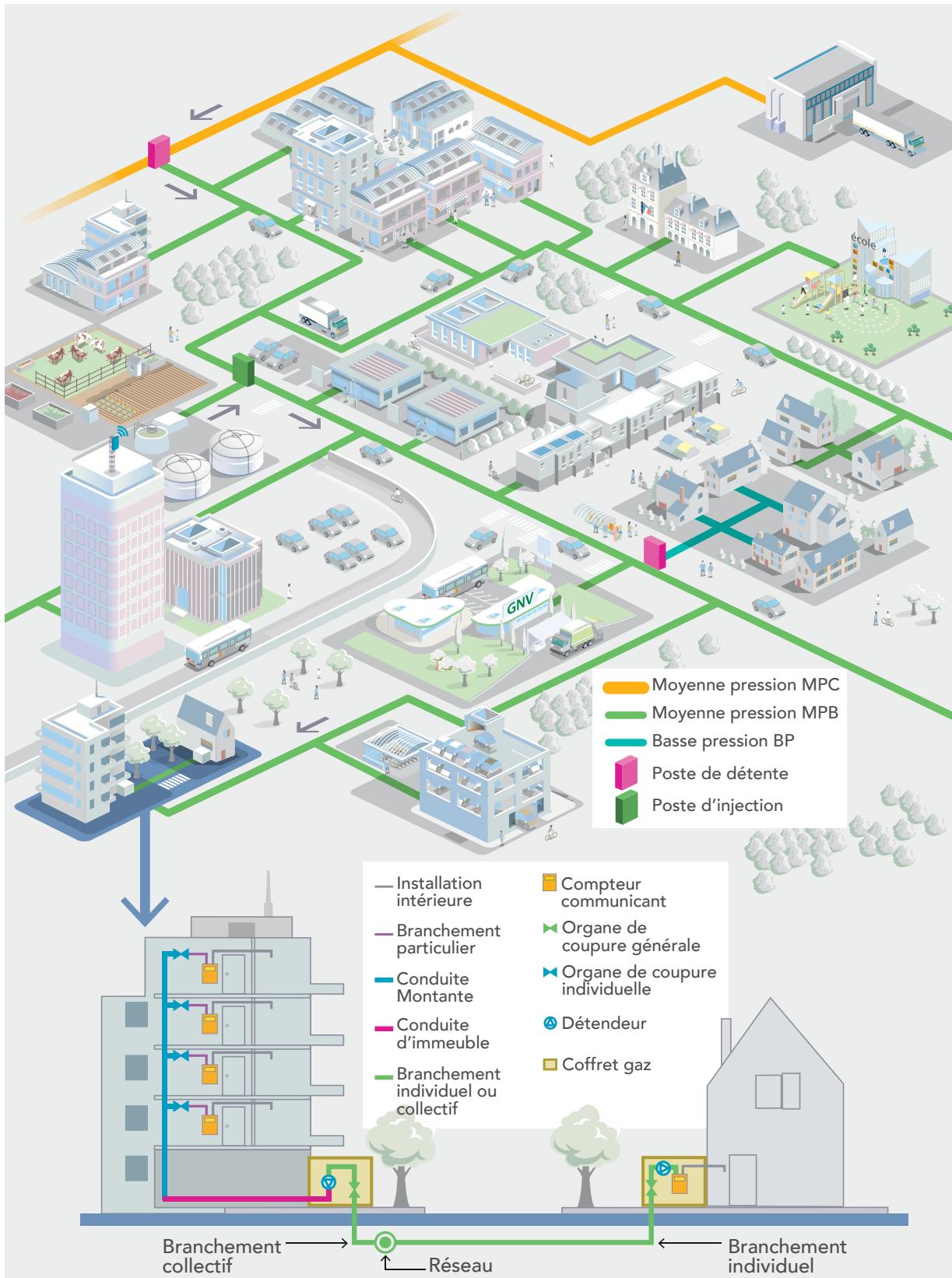


03

Le patrimoine de votre concession

3.1	Vos ouvrages	48
3.2	Les chantiers	55
3.3	Les investissements	58
3.4	La valorisation de votre patrimoine	64

3.1 Vos ouvrages



Sur le réseau de distribution de gaz géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2020 près de 5,8 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites tertiaires et industriels, ainsi que 850 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,2 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression type B (MPB, pression $\geq 0,4$ bar).

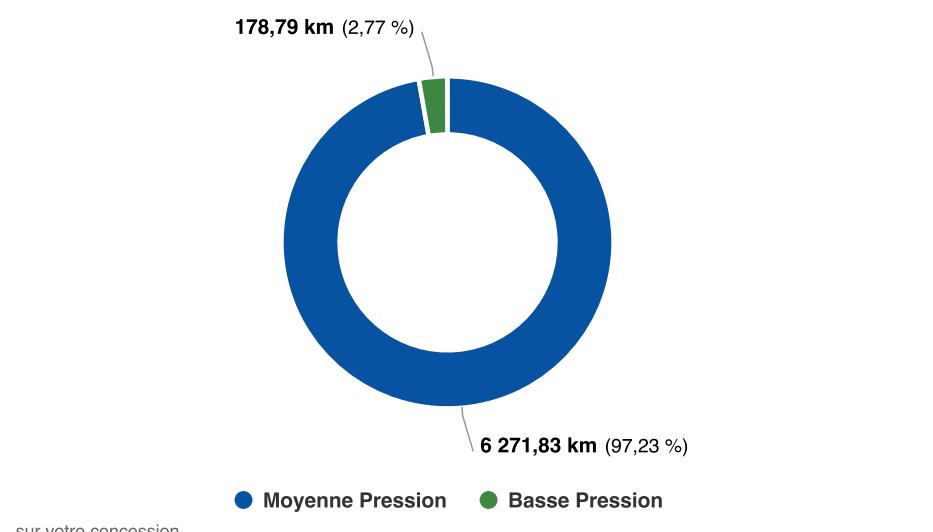
L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

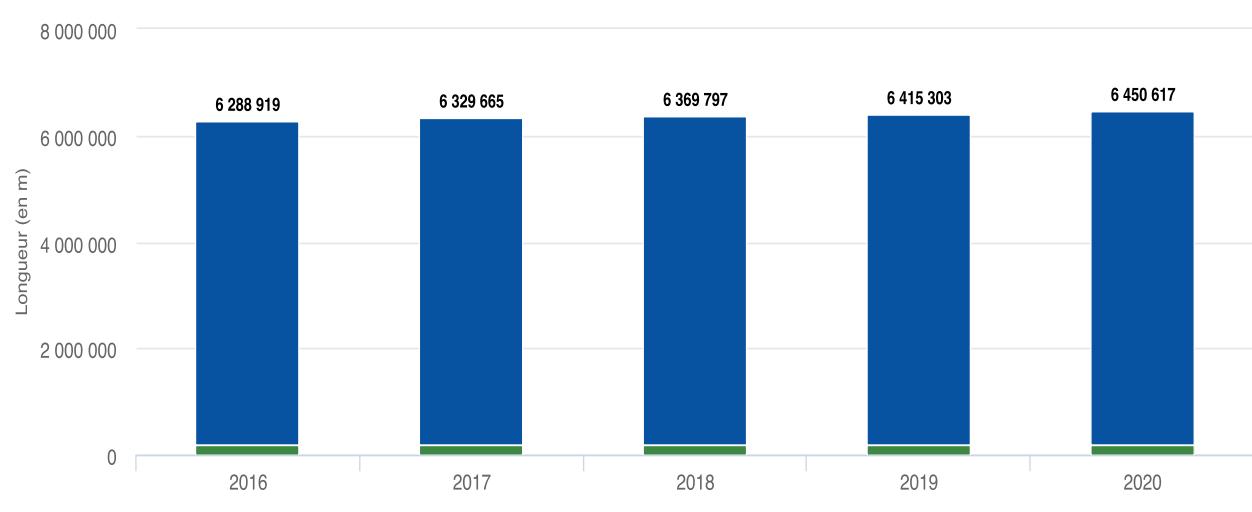
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2020,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2020



Évolution des canalisations par pression

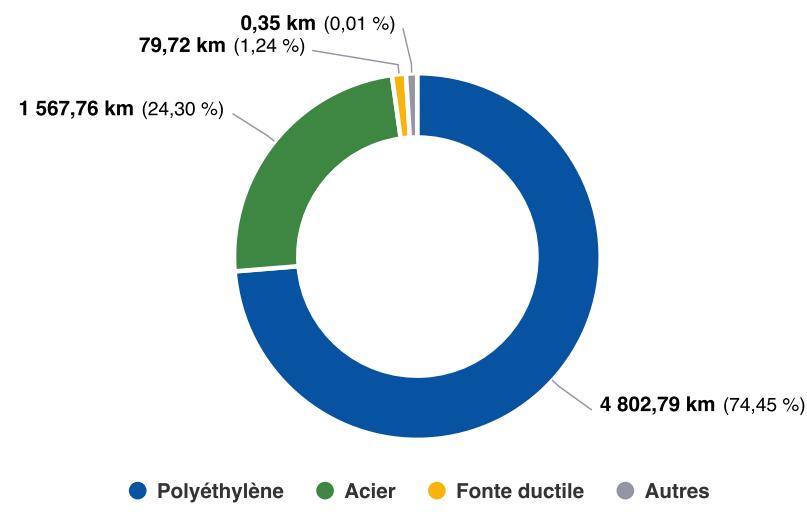
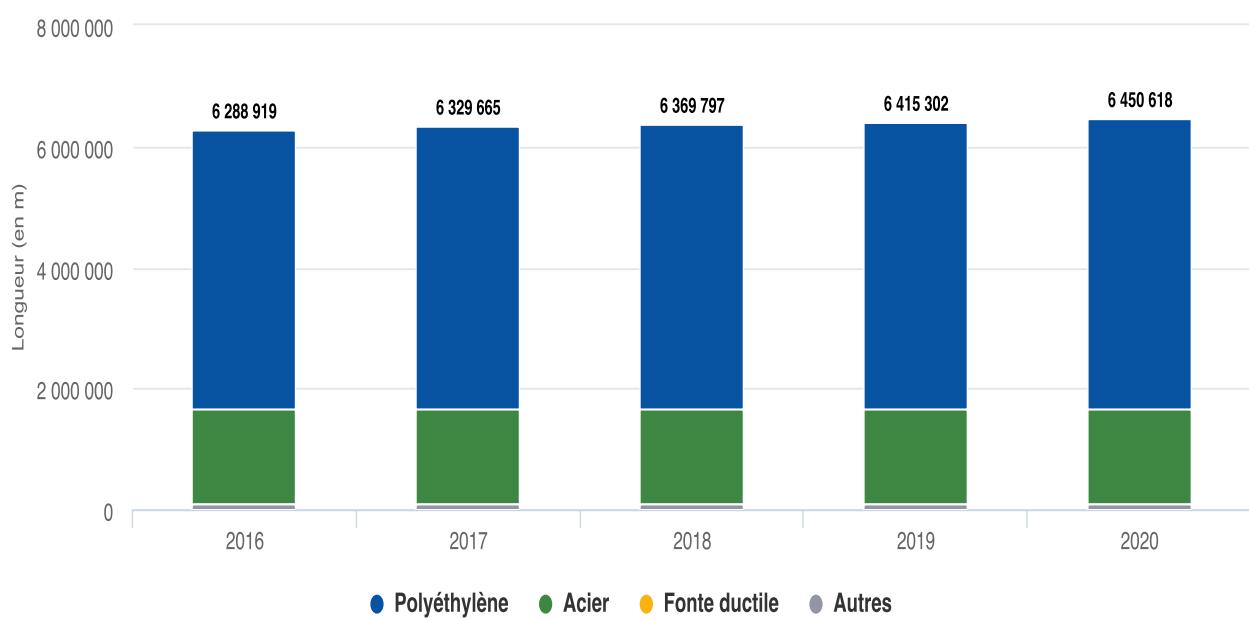


sur votre concession

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2020,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2020**Évolution des canalisations par matière**

L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

inventaire des ouvrages réseau et raccordement			
	2018	2019	2020
Poste de détente réseau	315	298	262
Robinets de réseau	2 505	2 549	2 590
Branchements collectifs	10 314	10 444	10 348
Conduites d'immeuble	9 397	9 517	9 384
Conduites montantes	11 826	9 904	9 703
Branchements individuels	340 418	346 086	348 890



L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés, améliore la précision cartographique des réseaux posés avant 2012 vers la Classe A (arrêté du 15 février 2012 modifié) et la complétude des branchements en cartographie « Grande Echelle » (arrêté du 13 juillet 2000).

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Échelle ».

En 2020, sur votre concession 1 774 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

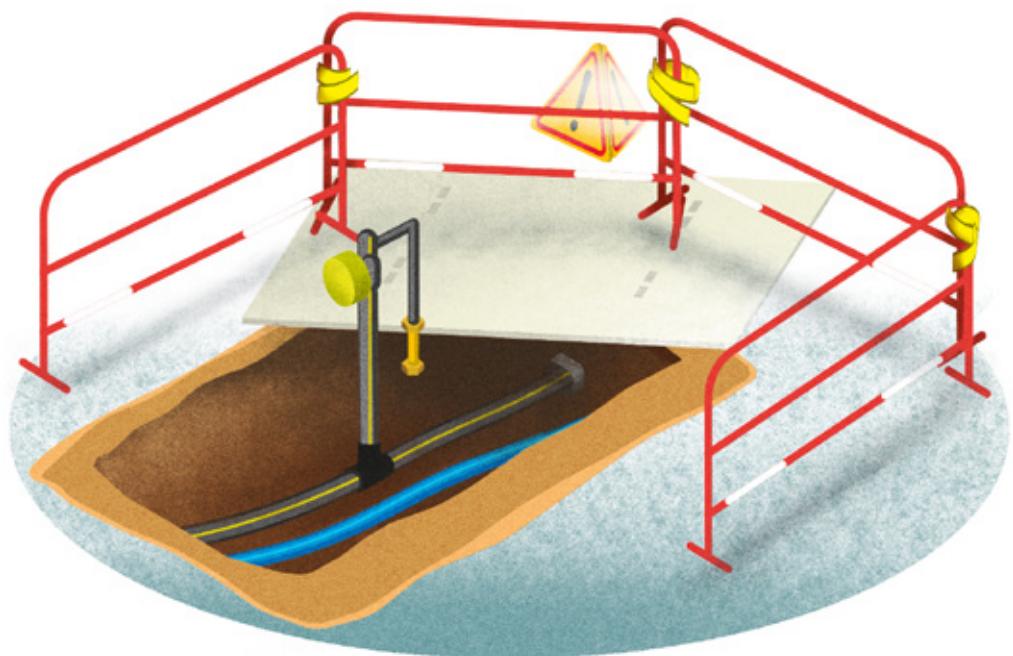
Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2020, l'indice de connaissance du patrimoine est de 89.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2020
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		92



3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de raccordements et de transition écologique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent :

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement du biométhane (raccordement des unités de production, renforcements, maillages, ...).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.

Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro. En complément, conformément à l'amendement "SERGENT", la FDE62 a mis en place des dispositifs d'aide pour les opérations où le B/I n'est pas a priori au moins égal à 0. GRDF et la FDE62 travaillent en partenariat sur ce type de dossier.

En 2020, ces travaux ont représenté 30,43 km sur votre réseau.

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
LEULINGHEM - CHEMIN CHARETTE	2 058 m	0	0
MONCHY-LE-PREUX - RUE DE WANCOURT	1 964 m	0	0
DOURGES - RUE EMILE ZOLA	973 m	0	75
SAILLY-SUR-LA-LYS - RUE DORMOIRE	876 m	0	49
MAZINGARBE - CHEMIN D'HERSIN	869 m	0	81
BREBIERES - ROUTE NATIONALE	830 m	0	54
NOEUX-LES-MINES - RUE DE L'EPEE	767 m	0	38
WITTES - RUE NEUFFOSSEE	679 m	0	0

Ces chantiers de raccordement et transition écologique ont concerné 97 communes en 2020, pour 209 affaires.

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit à la suite de modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2020, ces travaux ont concerné 935 m de votre réseau.

Le patrimoine de votre concession

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
ANZIN-SAINT-AUBIN - CHEMIN DU BOIS VINCENT	381 m	0	12
BLENDECQUES - RUE PAUL OBRY	140 m	0	1
COURCELLES-LES-LENS - RUE LOUIS BLANC	116 m	0	2
NEUVILLE-SAINT-VAAST - RUE DU 8 MAI 1945	59 m	0	0
DOUVRIN - RUE DU 8 MAI	52 m	0	3
SAINT-OMER - BOULEVARD VAUBAN	46 m	0	0
BIACHE-SAINT-VAAST - RUE GAMBETTA	40 m	0	0
WIMEREUX - AVENUE FOCH	31 m	0	3

Ces modifications d'ouvrages représentent 14 affaires pour 13 communes.



Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

En 2020, GRDF a modernisé 2,58 km de votre réseau.

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
SAINT-LEONARD - LOTISSEMENT AURORE	1 147 m	0	139
BREBIERES - RUE DE LAMBRES	439 m	0	0
MAZINGARBE - ROUTE NATIONALE	225 m	0	0
BERCK - RUE DE TASSIGNY	223 m	0	12
SAINS-EN-GOHELLE - RUE GENERAL LECLERC	213 m	7	2
CALAIS - AVENUE LOUIS BLERIOT	206 m	0	14
BOULOGNE-SUR-MER - BOULEVARD DU PRINCE ALBERT	180 m	4	11
BERCK - CHEMIN DES ANGLAIS	150 m	0	17

Travaux de déclassement	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
SAINT-LEONARD - LOTISSEMENT AURORE	1 147 m	0	139
LENS - RUE DE MONTESQUIEU	972 m	0	0
ETAPLES - SECTEUR RUE DES CYGNES	443 m	0	157

Ces chantiers de modernisation ont nécessité 57 affaires réparties sur 35 communes.

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Au niveau national, GRDF a maintenu un haut niveau d'investissement de 917 M€ en 2020, malgré l'impact significatif de la crise sanitaire.

Près du tiers des investissements totaux est consacré à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. La moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

Les investissements devraient continuer à augmenter lors des trois prochaines années avec la poursuite du déploiement des compteurs communicants et le développement du biométhane.

Le Projet Changement de Gaz

Le gisement de Groningue aux Pays-Bas alimente en gaz B (gaz à bas pouvoir calorifique) la majeure partie de la région Hauts-de-France et quelques communes de Seine Maritime.

Les Pays-Bas ont décidé de stopper à horizon 2029 les exportations de gaz B.

Le Projet Changement de Gaz est spécifique aux consommateurs alimentés en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B), visant à vérifier la compatibilité de leurs installations afin de les alimenter en gaz H (gaz à haut pouvoir calorifique).

Les investissements relatifs au programme Changement de Gaz représentent environ 80 M€, 90% étant associés à des travaux sur les réseaux et 10% étant relatifs aux systèmes d'information. Les travaux sur les réseaux réalisés dans le cadre du projet correspondent principalement à des renouvellements de branchements (75%) et réseaux associés si nécessaire, des renouvellements de points de livraison et de postes de détente réseau ainsi que des changements de détendeurs en pied de CI/CM. Les appareils d'utilisation appartenant aux consommateurs finals sont modifiés ou échangés gratuitement par le concessionnaire.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants (dont l'achèvement est attendu en 2023), le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF

à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité. Sur la période ATRD6, GRDF prévoit de consacrer en moyenne plus de 340 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clés de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (canalisations, branchements, postes de détente...). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon ces deux approches.

- Les flux de dépenses par famille d'ouvrages
- Le flux de dépenses par finalité

Les flux de dépenses par famille d'ouvrages

Ils correspondent aux dépenses décaissées en 2020. Ils sont présentés en 3 grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les canalisations réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télélevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane,
- Les « Autres biens mutualisés », qui correspondent à la quote-part des investissements réalisés sur les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, adoptée dans le CRAC 2020, permet de mieux distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Elle est également utilisée dans les tableaux présentant la valorisation du patrimoine, l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses par finalités

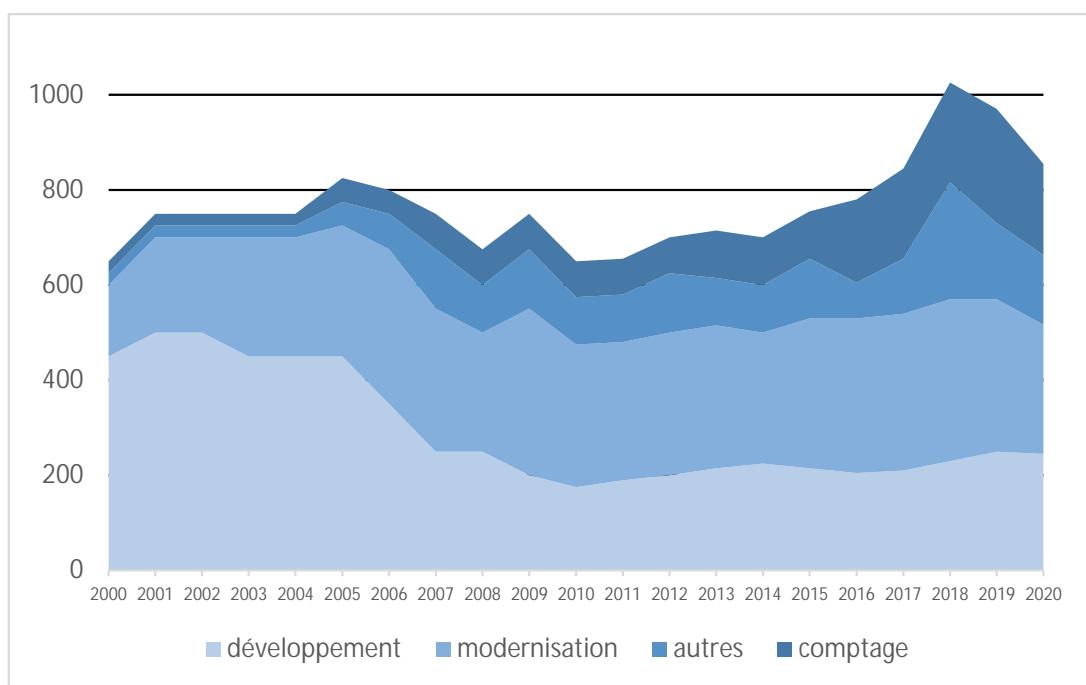
Ils correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année suivant la finalité des travaux réalisés..

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

L'évolution des investissements GRDF en Mise en Service à la maille Nationale



Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des flux de dépenses de l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Investissements par famille de biens - flux (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	26 888 032	30 010 014	25 749 178
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	11 009 217	14 972 325	12 045 352
Premier établissement	6 503 702	7 621 394	7 597 720
Canalisations de distribution	3 385 050	3 925 491	3 792 128
Branchements	3 081 398	3 645 027	3 738 066
Branchements - Individuels	2 703 770	3 332 510	3 516 999
Ouvrages - Collectifs	377 628	312 517	221 067
Installations techniques	37 254	50 876	67 526
Postes de détente réseau	11 448	1 239	1 975
Protection Cathodique	5 878	0	
Autres installations	19 928	49 636	65 551
Renouvellement	4 505 515	7 350 931	4 447 632
Canalisations de distribution	2 607 723	3 782 299	2 698 690
Branchements	1 681 952	3 112 133	1 315 100
Branchements - Individuels	1 374 329	2 463 619	1 033 816
Ouvrages - Collectifs	307 623	648 514	281 284
Installations techniques	215 840	456 498	433 842
Postes de détente réseau	21 631	174 911	127 814
Protection Cathodique	24 989	47 527	54 001
Autres installations	169 220	234 060	252 027
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	8 859 242	8 579 608	7 974 219
Compteurs et postes clients	8 526 058	8 328 757	6 996 610
Compteurs	7 893 463	7 571 373	6 359 759
Postes clients et équipements de télérelevé	632 595	757 385	636 851
Installations techniques	333 184	250 850	977 609
Postes biométhane	333 184	250 850	977 609
BIENS MUTUALISES	7 019 573	6 458 082	5 729 608
Mobilier et immobilier	1 358 470	1 824 160	1 546 422
Outils, Mobilier et Matériels Divers	565 100	555 786	598 360
Aménagements	773 809	633 679	441 476
Autres équipements	19 561	634 695	506 586
Véhicules et engins d'exploitation	260 375	420 549	284 299
Véhicules GNV	15 451	8 876	
Autres véhicules	244 924	411 673	284 299
Immobilisations incorporelles	5 400 728	4 213 373	3 898 887
Projets informatiques	5 013 260	3 565 818	3 266 709
Autres immobilisations incorporelles	387 468	647 556	632 178

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL	26 888 032	30 010 014	25 749 178	42 354 035	21 380 424	19 075 546
RACCORDEMENTS ET TRANSITION ECOLOGIQUE						
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	6 492 844	7 653 818	8 270 056	12 400 000	7 000 000	7 150 000
Lotissements, zones d'aménagement	2 388 197	3 219 644	3 354 254	2 750 000	2 600 000	2 550 000
Raccordements de clients importants	2 276 605	2 227 891	1 700 007	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	1 205 365	1 231 395	1 127 392	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	605 835	903 941	2 063 555	6 550 000	1 300 000	1 500 000
MODIFICATION D'OUVRAGES A LA DEMANDE DE TIERS	929 285	881 956	708 473	500 000	100 000	100 000
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	4 307 738	7 334 956	4 745 217	8 074 606	6 246 918	6 119 893
Investissements de structure des ouvrages	643 464	453 529	436 866	900 000	600 000	650 000
Dont restructurations et renforcements	15 057	44 302	11 292	200 000	0	0
Dont schéma de vannage	628 406	409 227	425 574	700 000	600 000	650 000
Modernisation des ouvrages	3 276 806	6 233 870	3 676 172	6 400 000	4 900 000	4 750 000
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	712 175	570 011	154 360	900 000	900 000	900 000
Dont branchements et ouvrages collectifs	1 379 470	3 176 485	646 830	2 000 000	1 500 000	1 350 000
Autres investissements de modernisation	1 185 159	2 487 373	2 874 981	3 499 999	2 500 000	2 500 000
Modernisation de la cartographie et inventaire	387 467	647 555	632 178	774 606	746 918	719 893
COMPTAGE	8 542 152	8 920 325	7 338 933	15 502 242	2 504 068	827 569
Projet Compteurs Communicants Gaz	7 631 002	8 067 256	6 519 007	14 919 222	1 900 911	185 698
Postes de livraison clients	227 017	298 739	287 779	200 000	200 000	200 000
Compteurs et télérelevé	684 133	554 328	532 146	383 020	403 157	441 871
AUTRES	6 616 010	5 218 958	4 686 497	5 877 187	5 529 437	4 878 083
Logistique	1 604 687	1 629 277	1 435 191	1 479 849	1 233 071	1 196 802
Véhicules	260 374	420 548	284 298	496 410	435 080	441 408
Immobilier	777 550	633 679	439 117	489 785	306 351	290 703
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	566 762	575 049	711 775	493 653	491 639	464 690
Système d'information	5 011 323	3 589 681	3 251 305	4 397 338	4 296 366	3 681 280

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les deux années suivantes pour les contrats dont les investissements sur les ouvrages réseau et branchements sont supérieurs à 100 k€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 k€ sur 3 ans).

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par définition, dans la mesure où certains investissements ne sont pas à l'initiative de GRDF (ex : « raccordement d'un nouveau client », « modification d'ouvrages à la demande de tiers »). Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation sera pertinente.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Impact de la crise sanitaire Covid-19

Si les mises en service des installations de biométhane n'ont pas été impactées par la crise sanitaire, certaines finalités d'investissement l'ont été :

- GRDF a constaté une nette diminution des raccordements de clients liée au premier confinement ; en dépit de l'accélération des travaux au second semestre, le résultat reste en retrait, du fait des reports et abandons de projets. Ces hypothèses sont à revoir, sans qu'il soit possible à date d'avoir une vision claire des impacts de la crise économique et des évolutions réglementaires.
- Les investissements « Modification d'ouvrages à la demande de tiers » et « Adaptation et modernisation des ouvrages », ont été doublement pénalisés par l'arrêt des chantiers au printemps et le report des élections municipales, qui a généré un attentisme dans les autorisations de voirie. Le retard des chantiers s'est ainsi poursuivi jusqu'à l'automne. Dans un contexte de contraintes de voirie persistantes localement, GRDF est réservé sur sa capacité à rattraper l'intégralité des chantiers 2020 sur la seule année 2021 : le scénario privilégié est un rattrapage lissé sur 3 ans, avec une priorisation des chantiers.
- La pose des compteurs communicants a subi un retard significatif du fait du premier confinement. Le rattrapage est principalement visé pour 2022 et 2023, l'année 2021 étant déjà basée sur le rythme de déploiement intensif prévu dans les contrats des prestataires.

Au global, l'impact de la crise sanitaire sur les investissements 2020 est estimé à environ -10%.

Les investissements de la concession, vision conférence départementale

Le tableau ci-après présente la valeur totale des dépenses réalisées en 2020 exposées à la Conférence Départementale en février 2021

Investissements Pas-de-Calais (k€)	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020 conférence dép. 2020	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
						2020	
Développement	7 625	7 778	6 607	7 660	8 550	7 579 (1)	13 300
dont alimentation de nouvelles communes	272	120	17	41	0	35	0
Dont injection biométhane et GNV	24 388 (GNV)		606	904	1 800	1 926	6 550
Adaptation et sécurité du réseau (hors carto)	4 280	6 443	5 068	7 569	5 399	4 620	6 893
dont ouvrages sensibles programmés	1 097	890	1 469	2 873		691	
dont investissements (hors ouvrages sensibles programmés)	2 393	2 809	2 567	3 120	4 444*		5 338
Dont changement de gaz	/	582	200	650	520	299	730
dont renforcement	181	74	3	44	0	11	24
dont déplacements d'ouvrages	609	2 360	829	882	135	482	801

* Hors traitement des BRI en PE sur réseau MPB en zone de malveillance

(1) estimation des coûts de développement diffus à 2M€

La valeur des investissements de développement réalisés en 2020 présentée à la Conférence Départementale correspond à une estimation basée sur une dépense pour la densification (branchements réalisés sans extension) de 2 M d'€. Or en 2020 cette dépense s'est élevée à 2,7 M d'€ pour la concession historique et ce malgré la crise sanitaire.

Un écart significatif peut être observé avec les dépenses en flux par finalités sur l'item de la Modification d'Ouvrages à la Demande de Tiers : à la date de la Conférence Départementale nous travaillions encore sur des estimation et une dépense engagée a pu être réglée sur l'exercice 2020. L'écart est de 226 k€.

Enfin les investissements d'Adaptation et Sécurité du réseau présentés ci-dessus correspondent à :

"Modification à la demande de tiers" (708 k€) + "Adaptation modernisation des ouvrages" (4 745 k€) - "Modernisation de la cartographie et inventaire" (632 k€) = 4 821 k€

La légère différence avec la valeur présentée à la Conférence Départementale est imputable là encore à des factures payées en toute fin d'exercice.

Dans le cadre de la crise sanitaire

Report de 780 k€ non dépensés en travaux délibérés de 2020 à 2021.

Investissement complémentaire de 510 k€ par rapport aux projections de 2020 pour 2021 (contribution au plan de relance de l'économie).

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-après restitue l'origine de financement de tous les biens de la concession à fin 2020.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF 2020	Financée par Autorité Concédante 2020	Financée par des tiers 2020
TOTAL	725 740 071	266 167	59 006 599
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	603 177 073	266 167	58 979 631
Canalisations de distribution	352 080 415	263 667	31 945 042
Branchements	243 332 993	2 500	26 999 709
Branchements - Individuels	206 301 497	2 500	23 223 590
Ouvrages - Collectifs	37 031 495	0	3 776 118
Installations techniques	7 763 664	0	34 879
Postes de détente réseau	4 158 869	0	33 050
Protection Cathodique	1 373 420	0	1 829
Autres installations	2 231 375	0	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	48 364 922	0	0
Compteurs et postes clients	46 472 310	0	0
Compteurs	38 367 776	0	0
Postes clients et équipements de télérelévé	8 104 534	0	0
Installations techniques	1 892 611	0	0
Postes biométhane	1 892 611	0	0
BIENS MUTUALISES	74 198 076	0	26 967
Mobilier et immobilier	19 222 625	0	26 967
Outils, Mobilier et Matériels Divers	6 572 092	0	0
Aménagements	8 933 606	0	0
Génie civil	266 597	0	26 967
Terrains	43 421	0	0
Autres équipements	3 406 908	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	3 818 509	0	0
Véhicules GNV	457 887	0	0
Autres véhicules	3 360 622	0	0
Immobilisations incorporelles	51 156 941	0	0
Projets informatiques	37 912 923	0	0
Autres immobilisations incorporelles	13 244 017	0	0



La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR Début d'année 2020	VNR fin d'année 2020	Remb. Eco. Réeval. 2020	Coût de Financement 2020	Charges d'Invest. 2020
TOTAL	458 154 953	448 891 208	28 936 435	19 591 073	48 527 508
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	403 101 850	390 933 173	20 065 117	16 685 258	36 750 376
Canalisations de distribution	233 320 866	226 157 532	11 033 358	9 643 220	20 676 578
Branchements	165 555 250	160 700 662	8 764 870	6 866 485	15 631 355
Branchements - Individuels	141 699 091	137 927 904	7 474 654	5 884 329	13 358 983
Ouvrages - Collectifs	23 856 159	22 772 758	1 290 215	982 156	2 272 371
Installations techniques	4 225 733	4 074 978	266 889	175 552	442 441
Postes de détente réseau	2 493 445	2 372 159	125 283	102 308	227 591
Protection Cathodique	512 450	487 299	52 160	21 532	73 692
Autres installations	1 219 837	1 215 519	89 445	51 712	141 157
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	26 830 358	31 639 508	2 994 010	1 634 968	4 628 978
Compteurs et postes clients	26 005 678	30 153 740	2 842 592	1 584 667	4 427 260
Compteurs	23 531 197	27 461 760	2 351 359	1 448 268	3 799 628
Postes clients et équipements de télérelevé	2 474 480	2 691 980	491 232	136 399	627 631
Installations techniques	824 680	1 485 767	151 417	50 300	201 718
Postes biométhane	824 680	1 485 767	151 417	50 300	201 718
BIENS MUTUALISES	28 222 744	26 318 526	5 877 307	1 270 845	7 148 153
Mobilier et immobilier	8 389 042	8 186 250	1 420 976	406 948	1 827 924
Outils, Mobilier et Matériels Divers	2 264 830	2 210 113	551 978	102 482	654 461
Aménagements	3 823 659	3 387 868	751 081	162 480	913 562
Génie civil	56 759	53 130	3 629	2 326	5 955
Terrains	360 772	360 772	0	14 791	14 791
Autres équipements	1 883 020	2 174 365	114 287	124 867	239 154
Véhicules et engins d'exploitation	1 338 171	1 291 642	325 515	60 365	385 880
Véhicules GNV	88 367	44 224	44 142	3 550	47 693
Autres véhicules	1 249 804	1 247 418	281 372	56 814	338 187
Immobilisations incorporelles	18 495 530	16 840 633	4 130 815	803 532	4 934 347
Projets informatiques	15 036 569	13 591 421	3 299 618	650 981	3 950 599
Autres immobilisations incorporelles	3 458 961	3 249 211	831 197	152 550	983 748



04

Le compte d'exploitation

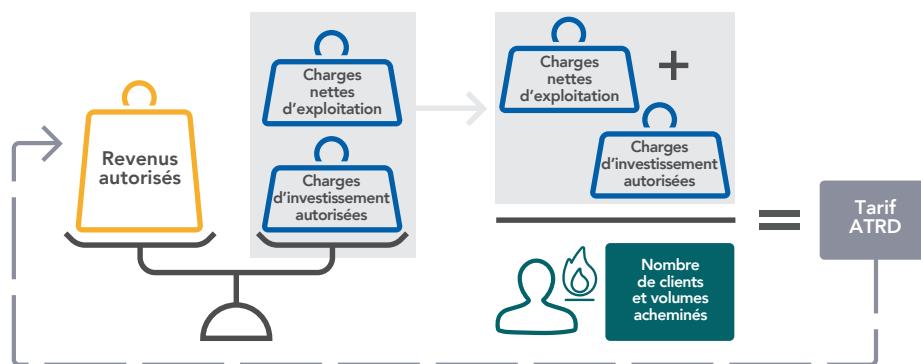
4.1	Le tarif de distribution - ATRD	70
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	72
4.3	Les recettes	76
4.4	Les charges	78
4.5	L'équilibre financier	82

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE et son évolution annuelle au 1^{er} juillet 2020

Au 1^{er} juillet 2020, le tarif a baissé de 0,40%.

La Commission de Régulation de l'Energie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de quatre ans. L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ -0,3%/an sur la période.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Modalités d'évolution du tarif en cours de période

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1^{er} juillet N selon la formule d'indexation $IPC_N - X + K_N$ où :

- IPC_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la période ATRD6,
- K_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à +/-2%, correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1^{er} janvier de l'année N.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2020

Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel hors Rf	Prix (par MWh)	Terme de souscription annuelle - part de la capacité journalière inférieure à 500 MWh/j (par MWh/j)	Terme de souscription annuelle - part de la capacité journalière supérieure à 500 MWh/j (par MWh/j)
T1	< 6 MWh/an	33,48 €	29,79 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	132,12 €	8,43 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	792,48 €	5,94 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 607,20 €	0,83 €	204,72 €	102,48 €

Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel hors Rf	Terme de souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par mètre)
TP	tarif de proximité	36 703,56 €	102,12 €	67,08 €



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

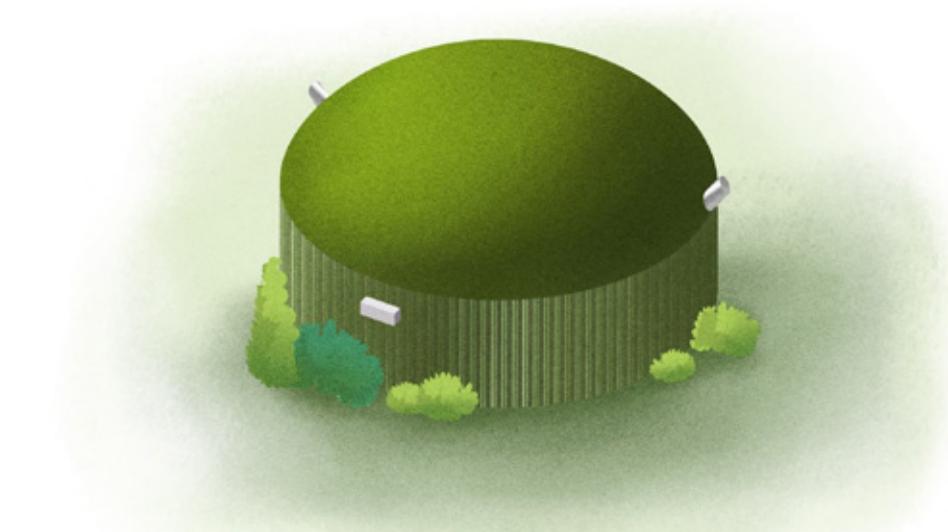
4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



La notion de compte d'exploitation de la concession

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Pour le mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.

Le compte d'exploitation synthétique

Afin de rendre le compte d'exploitation synthétique plus lisible et renforcer son lien avec l'équilibre tarifaire défini dans le cadre de l'ATRD6, la présentation qui en est proposée évolue par rapport aux exercices précédents, pour les aspects relatifs aux recettes liées à l'acheminement du gaz, aux charges d'exploitation et aux charges d'investissement.

Compte tenu de toutes ces modifications mises en place dans le CRAC 2020, et dans le but de fournir des données historiques cohérentes entre les différentes années, les montants relatifs aux exercices 2018 et 2019 ont fait l'objet d'un recalcul pro forma de la méthodologie retenue pour 2020.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2018	2019	2020
RECETTES D'ACHEMINEMENT	106 078 979	105 965 244	102 799 214
Part Capacité (+Terme distance TP)	2 375 991	2 428 218	2 468 886
Part Abonnement	44 840 723	45 309 755	44 989 177
Part Consommation	56 290 198	55 553 304	52 504 087
Part commissionnement (versé aux fournisseurs)	2 572 066	2 673 966	2 837 062
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	45 947 860	46 270 550	47 795 562
Charges d'exploitation brutes	51 474 991	52 192 446	53 136 164
Recettes liées aux prestations complémentaires	-5 527 130	-5 921 895	-5 339 518
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	0	0	-1 082
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	47 901 859	49 652 705	48 527 508
Remboursement économique	25 028 445	26 185 755	28 936 435
Rémunération de la base d'actifs	22 873 414	23 466 950	19 591 073
PRODUITS MOINS CHARGES	12 229 258	10 041 988	6 476 144
Impact climatique	-1 384 896	-2 755 624	-5 179 800
Contribution à la péréquation	6 508 513	6 417 758	7 119 331
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	7 105 642	6 379 855	4 536 613

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2020, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 140 M€.

Clés opérationnelles liées au Projet Changement de Gaz

Le Projet Changement de Gaz est spécifique aux consommateurs alimentés en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B), principalement situés dans la région Hauts-de-France, visant à modifier vérifier la compatibilité de leurs installations afin de les alimenter en gaz H (gaz à haut pouvoir calorifique).

Le projet, qui dure jusqu'en 2029, représente un montant prévisionnel de plus de 500 M€ de charges d'exploitation sur l'intégralité de sa durée. D'un point de vue opérationnel, il consiste dans un premier temps à faire l'inventaire des appareils gaz équipant actuellement les consommateurs de la zone, puis dans un deuxième temps à effectuer les réglages et contrôles nécessaires afin de garantir la compatibilité des installations avec une alimentation par du gaz H. Le pilotage des équipes en charge du programme ainsi que la communication relative au projet sont également deux pans importants des charges associées.

Afin de refléter de la façon la plus proche la réalité des communes converties, plusieurs clés opérationnelles de ventilation des charges d'exploitation ont donc été créées. Elles permettent d'affecter, sur les communes sur lesquelles des actes opérationnels ont été effectués, les coûts des inventaires d'une part, et les coûts des réglages d'autre part. Une distinction est également opérée selon que le consommateur appartient au segment de clients résidentiels ou tertiaires sans process, ou au segment de clients tertiaires avec process ou industriels ; cette distinction étant nécessaire car les coûts unitaires des actes d'inventaires ou de réglages sont très différents selon l'appartenance à l'un ou l'autre des segments.

Au total ce sont donc quatre clés de ventilation opérationnelles qui ont été développées pour les coûts opérationnels du Projet Changement de Gaz. Ainsi, chaque année, les communes sur lesquelles des actes opérationnels ont été réalisés se voient attribuer leur quote-part correspondante, les communes déjà converties ou pour lesquelles le programme n'a pas encore débuté ne reçoivent quant à elles aucune charge d'exploitation opérationnelle. En revanche, les coûts transverses du projet (pilotage, communication, formation des prestataires, ...) sont ventilés sur l'intégralité des communes de la zone B non encore intégralement converties selon le nombre de points de livraison moyen de chaque commune.

Enfin, une clé opérationnelle supplémentaire a été ajoutée, permettant de refléter, sur les communes concernées uniquement, les coûts supportés par GRDF pour le remplacement des appareils non compatibles avec une alimentation en gaz H.

Par ces choix d'affectation des charges d'exploitation via ces clés :

- Chaque commune supporte une quote-part des coûts transverses du Projet jusqu'à sa conversion intégrale en gaz H. Une fois celle-ci effectuée, aucun coût relatif au programme Changement de Gaz ne lui est affecté.
- Une commune reçoit une quote-part des coûts opérationnels du programme au moment où des actes d'inventaires, de réglages ou de remplacement des appareils y sont réalisés.

4.3 Les recettes

Les recettes de la concession

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

PRODUITS	2018	2019	2020
Recettes liées à l'acheminement du gaz	111 606 106	111 887 137	108 139 816
Recettes liées aux prestations complémentaires	106 078 975	105 965 242	102 799 215
Prestations ponctuelles	5 527 130	5 921 895	5 339 518
Prestations récurrentes	1 221 467	1 242 472	914 417
Prestations producteurs de biométhane	2 509 883	2 646 560	2 754 440
Raccordements et autres travaux	187 584	183 065	251 102
Autres recettes	1 328 116	1 849 797	1 419 558
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	280 078	0	0
	0	0	1 082

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients en complément des clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	51 474 991	52 192 446	53 136 164
Main d'œuvre	23 061 852	22 870 468	23 394 514
Achats de matériel, fournitures et énergie	3 343 997	3 414 079	2 915 614
Sous-traitance	7 353 836	8 215 841	8 343 608
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	1 505 781	1 529 575	1 828 805
Impôts et taxes	1 647 193	1 625 629	1 540 034
Autres charges d'exploitation	14 562 329	14 536 850	15 113 586
Dont immobilier	1 869 554	1 950 318	2 098 664
Dont informatique, poste et telecom	4 953 163	4 354 972	4 152 908
Dont assurances	2 041 612	2 151 559	2 217 961
Dont communication et animation de la filière gaz	1 602 851	1 712 045	1 525 263
Dont charges d'acheminement depuis un réseau amont	0	0	0
Dont commissionnement	2 572 066	2 673 966	2 837 062
Dont autres	1 523 080	1 693 988	2 281 726

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Evolutions de la méthodologie

Pour les charges d'exploitation du CRAC 2020, GRDF a apporté quelques améliorations à la méthodologie de calcul ainsi qu'à la présentation du détail des charges d'exploitation de la concession, afin de permettre une meilleure lecture des données. L'augmentation des dépenses affectées à la ligne Autres charges d'exploitation/Dont autres est due au dénouement d'un contentieux entre GRDF et des fournisseurs sur le commissionnement, dont le règlement a été affecté à cette ligne des charges d'exploitation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Type d'agence	Affecté directement	Clé Opérationnelle	Clé Patrimoniale	Clé Financière	Total
Locale	0,0%	10,6%	7,1%	4,8%	22,5%
Régionale	2,2%	7,2%	16,7%	6,7%	32,9%
Nationale	7,0%	3,1%	26,5%	1,7%	38,4%
Siège	0,0%	0,6%	4,2%	1,4%	6,2%
Total	9,2%	21,5%	54,6%	14,7%	100,0%



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

L'ensemble des modifications apportées dans le cadre de la production des données économiques et financières du CRAC 2020 a également été appliqué sur les données des années 2018 et 2019 dans le but de permettre une continuité de lecture et une cohérence des données qui vous sont fournies.

Les charges d'investissement de la concession

En 2020, la présentation des familles de biens évolue pour plus de clarté, que ce soit dans le tableau des investissements, dans la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens ou encore dans les charges d'investissements. Cette présentation distingue désormais 3 familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les canalisations réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télélevé, mais également les postes d'injection de biométhane,
- Les « Autres biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	47 901 859	49 652 705	48 527 508
OUVRAGES RESEAU ET BRANCHEMENTS	38 517 809	38 661 788	36 750 376
Canalisations de distribution	22 911 542	22 914 920	20 676 578
Branchements	15 158 707	15 295 487	15 631 355
Branchements - Individuels	12 817 051	12 977 682	13 358 983
Ouvrages collectifs	2 341 655	2 317 805	2 272 371
Installations techniques	447 559	451 380	442 441
Postes de détente	261 892	251 224	227 591
Protection Cathodique	80 241	78 812	73 692
Autres installations	105 426	121 343	141 157
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	2 711 312	3 767 411	4 628 978
Compteurs et postes clients	2 624 725	3 648 205	4 427 260
Compteurs	2 086 381	3 056 637	3 799 628
Postes clients et équipements de télérelévé	538 344	591 567	627 631
Installations techniques	86 586	119 206	201 718
Postes biométhane	86 586	119 206	201 718
BIEN MUTUALISES	6 672 738	7 223 505	7 148 153
Mobilier et Immobilier	1 634 864	1 852 991	1 827 924
Outilages, Mobilier et Matériels Divers	613 986	679 349	654 461
Aménagements	906 585	965 126	913 562
Génie Civil	5 965	5 816	5 955
Terrains	12 845	12 989	14 791
Autres équipements	95 482	189 710	239 154
Véhicules et engins d'exploitation	341 147	357 473	385 880
Véhicules GNV	70 541	62 486	47 693
Autres véhicules	270 605	294 987	338 187
Immobilisations incorporelles	4 696 725	5 013 039	4 934 347
Projets informatiques	3 504 157	3 882 752	3 950 599
Autres immobilisations incorporelles	1 192 568	1 130 287	983 748

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges

d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Evolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Par ailleurs, dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée régulatoire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Impact du Projet Changement de Gaz sur la contribution à la péréquation

La réalisation du programme Changement de Gaz a un impact important sur la contribution à la péréquation de chaque commune de la zone B. Prévu pour représenter plus de 500 M€ de charges d'exploitation et un peu moins de 100 M€ de charges d'investissements sur l'intégralité de la durée du projet, les montants de charges affectés à chaque commune sont élevés, particulièrement lorsque des actes opérationnels sont réalisés puisque ceux-ci y sont ventilés directement via des clés opérationnelles. Dans le même temps, les recettes, principalement liées aux volumes distribués auprès des consommateurs de la zone, n'évoluent qu'en fonction des mouvements tarifaires validés par la CRE et valables sur tout le territoire desservi par le modèle péréqué de GRDF, des consommations réelles et du nombre de clients de la zone. Ces recettes ne subissent pas de mouvement équivalent à la hausse des charges liées au programme Changement de Gaz.

Ainsi, à l'échelle de la zone B, historiquement contributrice à la péréquation tarifaire à la maille nationale, l'impact des coûts du programme Changement de Gaz est tel qu'il devrait faire diminuer, dans un premier temps, la contribution de la zone à la péréquation, puis dans un second temps, lorsque les coûts annuels du projet seront les plus importants (entre 2022 et 2027 d'après les trajectoires de coûts prévisionnels), rendre la zone bénéficiaire du principe de péréquation.

A la maille d'une commune, l'impact du projet sur la contribution à la péréquation sera plus resserré dans le temps. En effet, la conversion d'une commune du gaz B en gaz H est programmée sur un laps de temps court. Cette conversion est répercutée d'un point de vue économique sur les CRAC d'une ou deux années. Ainsi, sur cette période plus courte sur laquelle la commune supporte des montants de charges plus importants alors que les recettes évoluent de façon plus restreinte, la contribution à la péréquation s'en trouve fortement dégradée et la commune devient bénéficiaire du système de péréquation. Une fois la conversion totalement effectuée, le niveau de contribution à la péréquation tarifaire de la commune, toutes choses étant égales par ailleurs, retrouve un niveau plus conforme aux niveaux précédents la réalisation du programme Changement de Gaz.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'ATRD4, qui représentait un montant total de près de 600 M€, étalés sur 4 ans, ce qui représente un reliquat d'environ 80 M€ sur 2020,
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage ($X=1,9\%$) et hypothèses d'inflation prévisionnelle. Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1^{er} juillet N+1.



05

La transition écologique

5.1	Le gaz vert	86
5.2	La mobilité durable	89
5.3	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	91

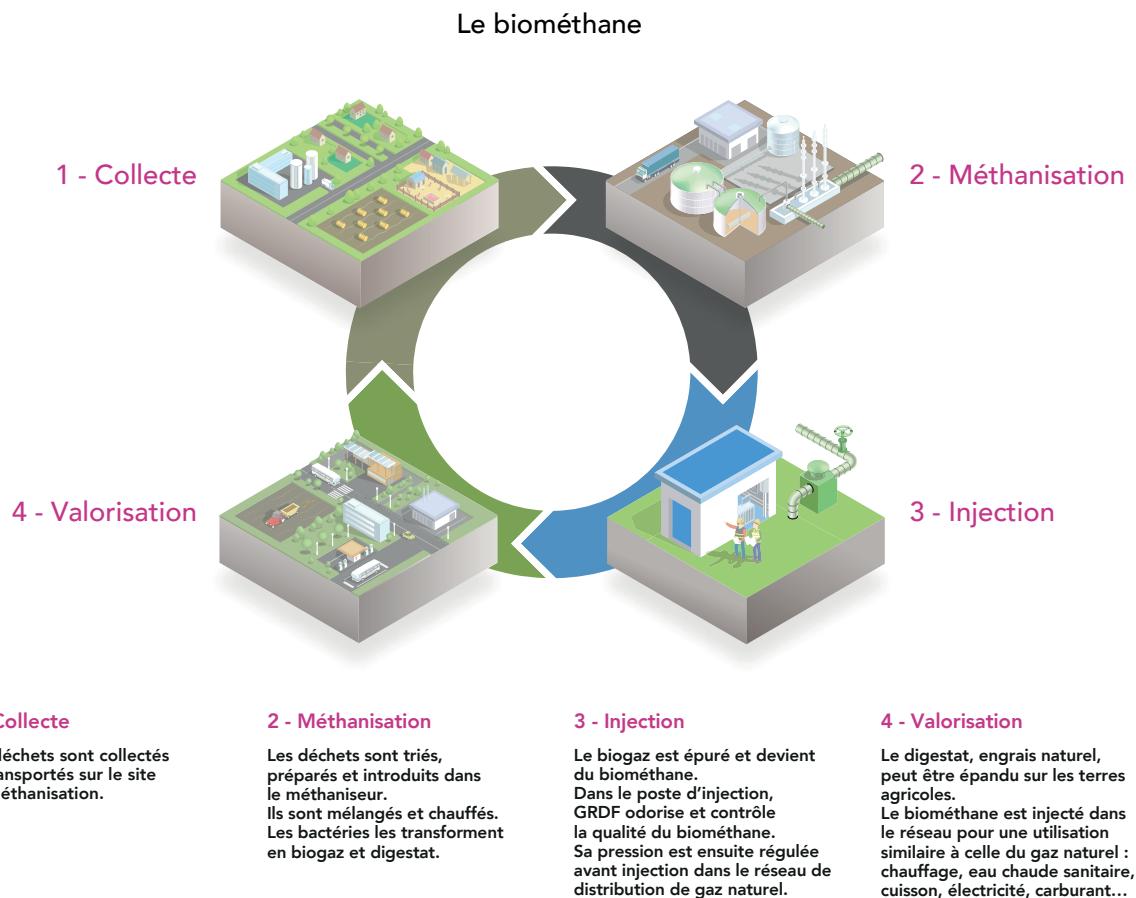
5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobique (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



En Hauts-de-France, le gaz vert continue à faire sa place dans les territoires

En région Hauts-de-France, GRDF a contribué durant l'année 2020 à la mise en service de 17 nouvelles unités de production de gaz vert, conformément au planning qui avait été établi, et ce malgré le ralentissement général de l'activité économique et industrielle que nous avons connu l'an passé. A début janvier 2021, 34 sites injectent du gaz vert dans le réseau de GRDF. A ce jour, l'ensemble de la production annuelle de ces sites représente plus de 650 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 160 000 logements neufs. En 2021, une vingtaine de nouvelles installations de production de gaz vert devraient être mises en service. La diversification de l'activité agricole via la méthanisation continue de séduire : près de 70 projets sont actuellement en cours d'étude en Hauts de France.

En effet, en Hauts-de-France comme dans les autres régions françaises, cette impulsion s'appuie non seulement sur le volontarisme des acteurs privés – agriculteurs et groupements d'agriculteurs la plupart du temps – mais également des partenaires publics : Etat, Région, ADEME, Chambres d'agriculture, etc. notamment grâce au CORBI et sa marque Métha'Morphose.

Enfin, GRDF investit également en recherche et développement sur différents procédés de production et d'injection de nouveaux gaz verts (hydrogène, power-to-gas, pyrogazéification). Le réseau exploité par GRDF s'adapte et se transforme ainsi pour accueillir des volumes de gaz vert croissants à un coût maîtrisé.

La Fédération Départementale du Pas de Calais est motrice dans le développement de l'injection de gaz vert dans le réseau. Sur le territoire du Pas de Calais, 8 sites injectent dans le réseau de distribution de GRDF et 9 sites en cours de construction à fin 2020. Le volume total injecté sur le réseau de distribution en 2020 est de 203 GWh.

La dynamique perdure pour les années à venir, malgré la crise sanitaire qui a mis un frein à toute activité durant l'année 2020. Ainsi, il y a sur le territoire 8 projets en étude détaillée et 11 projets en émergence.

Par ailleurs, afin de garantir la capacité du réseau à accueillir les volumes de gaz générés par de nouveaux projets, il est nécessaire de faire évoluer notre réseau via des maillages de raccordement. Sur la FDE62, 11 zonages ont ainsi été prévus.

Le volontarisme de la FDE62 sur les dossiers biométhane tant en terme de projets qu'en terme d'opportunités de raccorder de nouvelles communes aux extensions réalisées dans le cadre de l'injection de gaz vert dans le réseau a permis l'alimentation en gaz de la DSP Doudeauville-Bezinghem. Le concours que la FDE62 a apporté à GRDF sur ce dossier a conduit la CRE à statuer sur le régime juridique et tarifaire des DSP ainsi raccordées sur des canalisations de raccordement de sites d'injection de biométhane.

Liste des sites en injection sont les suivants :

Agri Metha Lys à Lillers, SEVADEC à Calais, Opale Biométhane à Hames-Boucres, SCEA du Moulin à Nempong-Saint-Firmin, Ternois Metha Agri à Framecourt, Agriopale Landacres à Isques, Bruche à Ligny-Saint Flochel, Bioénergies 7 vallées Ternois à Eclimeux et Agri Union Bioénergies à Dourges.

Liste des études détaillées :

Euramétha à Saint-Laurent-Blangy, SEDE Véolia à Vaulx-Vrancourt, GAEC du Bourguet à Thiembonne, EARL Dartois à Saint-Léger, SECHE Environnement / WAGA à Sainte-Marie-Kerque, Green Artois Swenen à Frévin Capelle, Ardo Violaines à Violaines et Agri Morinie à Ecques.

A fin 2020, 8 sites qui injectent pour 9 sites en construction dans le Pas de Calais.

5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

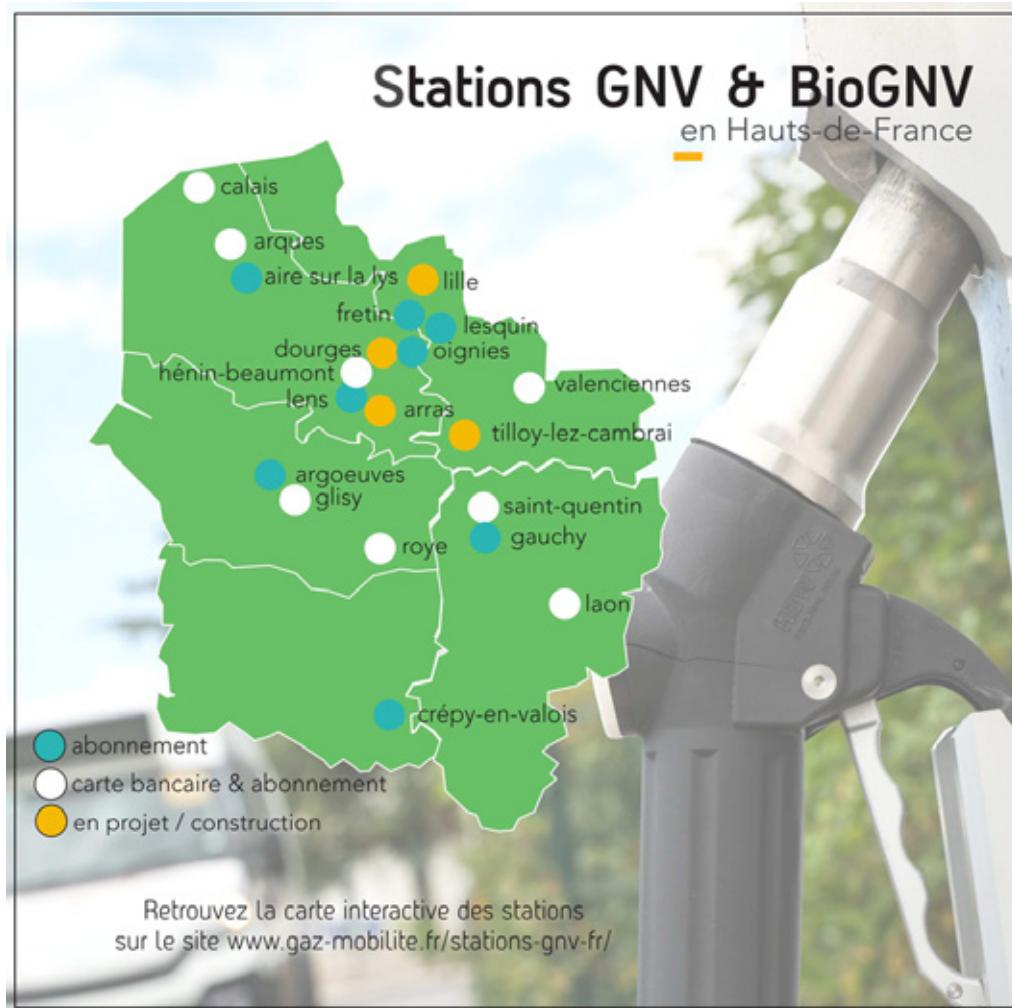


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Sur votre région administrative, il y a 31 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 188 GWh.

La mobilité durable dans les Hauts de France

GRDF accompagne les territoires et les transporteurs dans leur transition vers une mobilité durable et soutient les initiatives visant à assurer le développement du GNV/BioGNV par son expertise gazière. Inscrite dans la dynamique REV3, la mobilité au bioGNV contribue à la Métha'morphose de la Région. Ce carburant renouvelable réduit les émissions de CO₂ (-80%) par rapport au diesel ainsi que les émissions de particules fines et NOx. Avec la vignette Crit'air 1, les véhicules au gaz sont 50% plus silencieux, pour un accès facilité aux centres-villes sans désagrément pour les riverains. A ce jour, plus de 15 stations sont accessibles en Région. 600 bus, 100 BOM, 250 poids lourds et utilitaires roulent déjà au GNC. Une dizaine de nouvelles stations est actuellement en cours d'étude pour des mises en service en 2021-22.



5.3 Les données au service de la maîtrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique...



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.





06

GRDF & vous

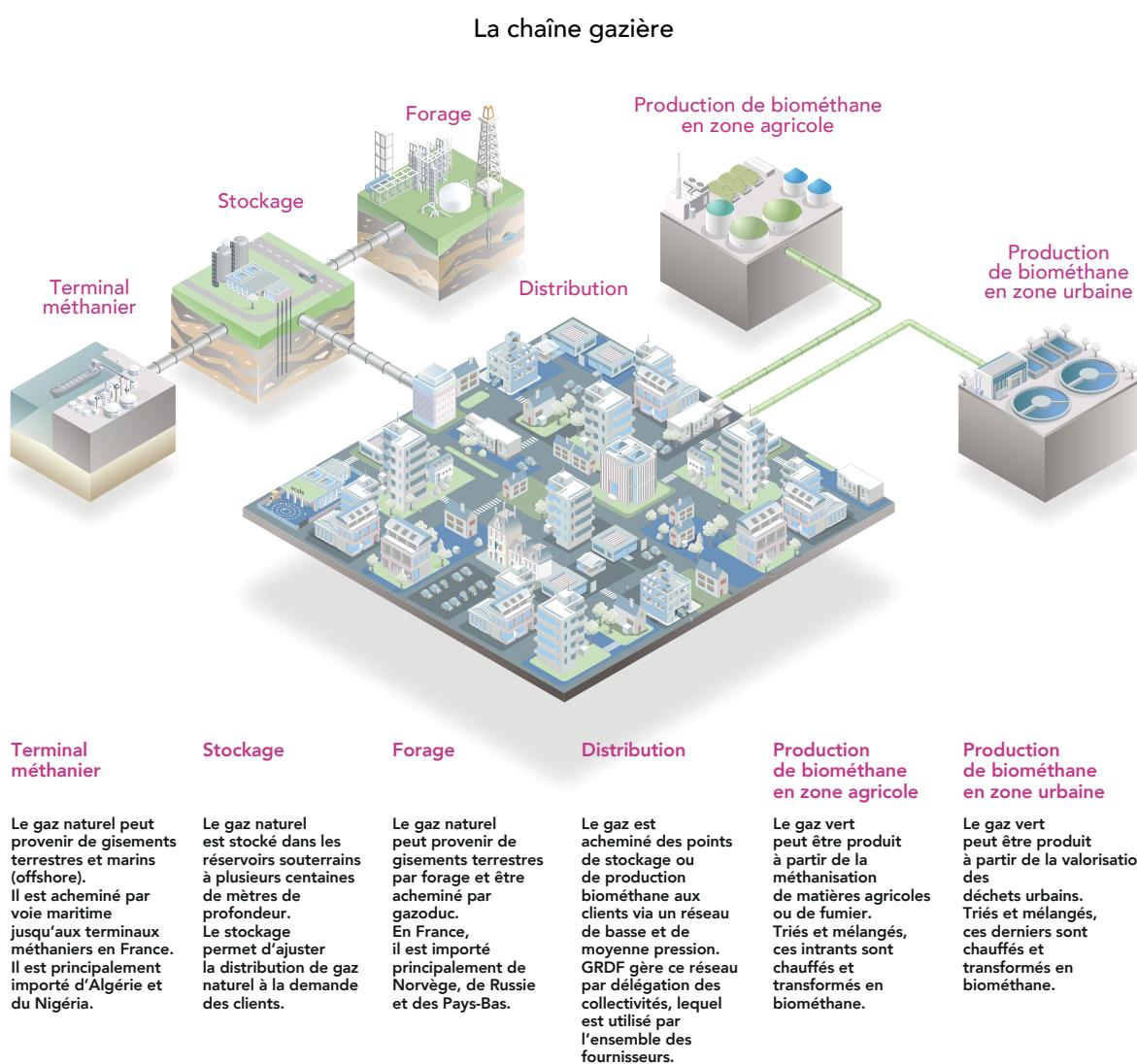
6.1	La distribution du gaz, une mission de service public	94
6.2	Une organisation à votre service	97
6.3	Les outils digitaux à votre disposition	100

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.



La triple autorité encadrant la distribution du gaz

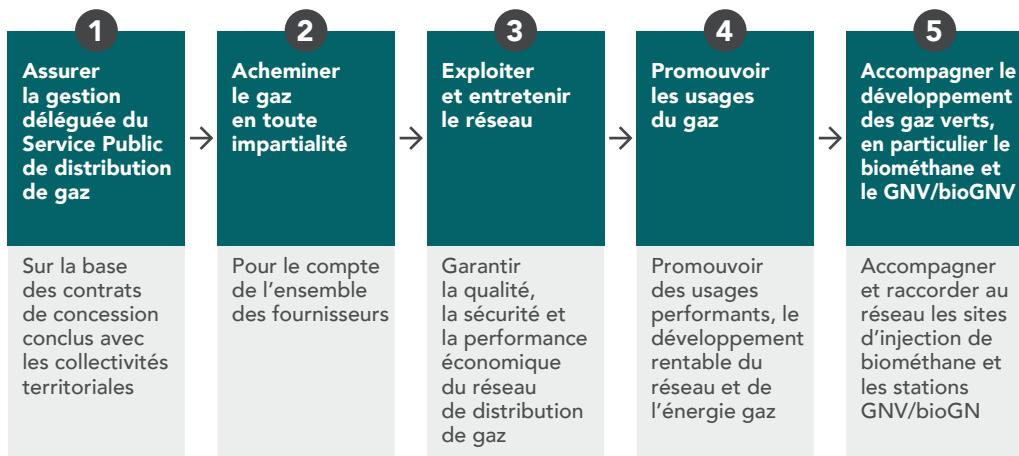
Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,

- la Commission de Régulation de l’Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d’Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l’intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l’Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de GRDF de service public

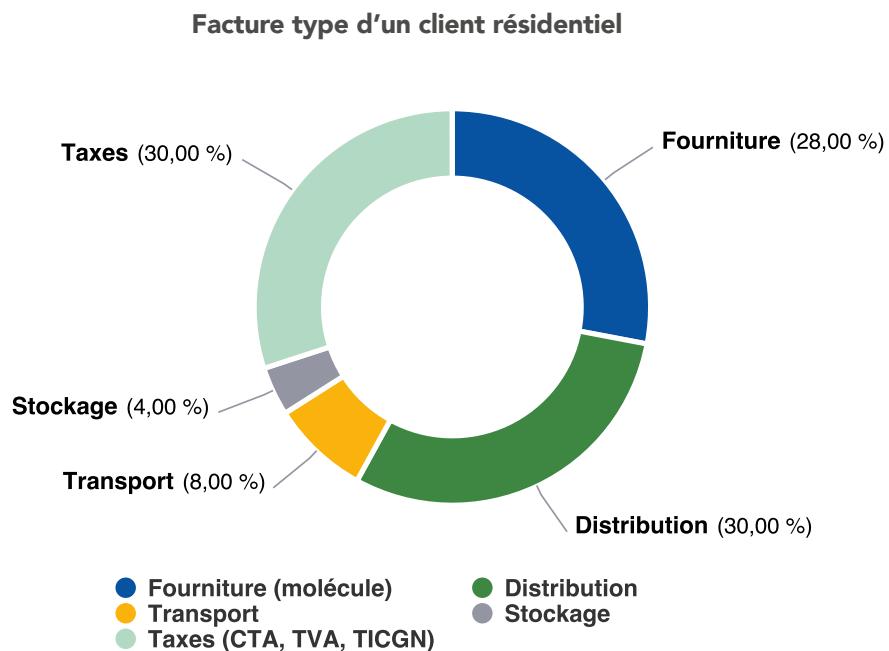
L’État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement du gaz vert.



La facture type

Composantes de la facture d’un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l’année 2020 (source : site Internet CRE).



Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies



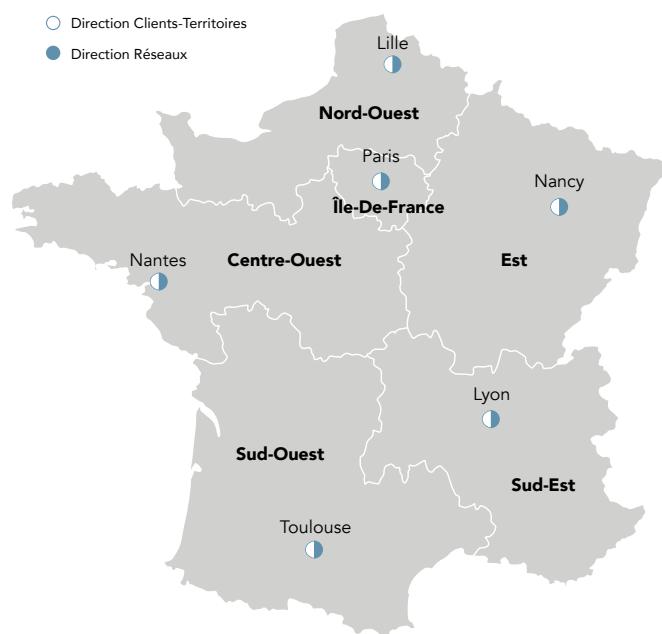
6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.



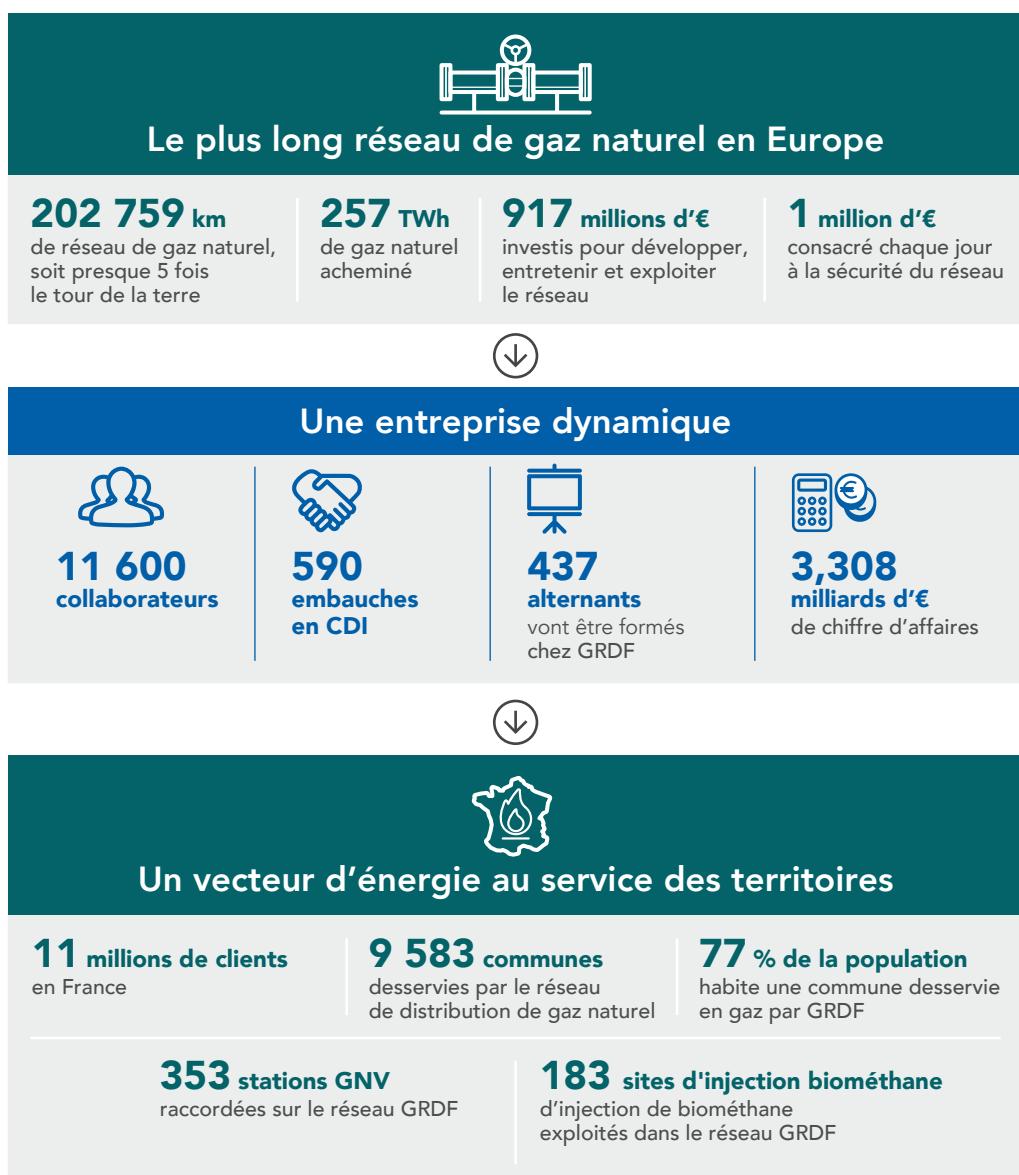
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Les chiffres clefs de GRDF



6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers, vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.





07

Programme Changement de Gaz

7.1 Retours d'expériences

104

7.1 Retours d'expériences

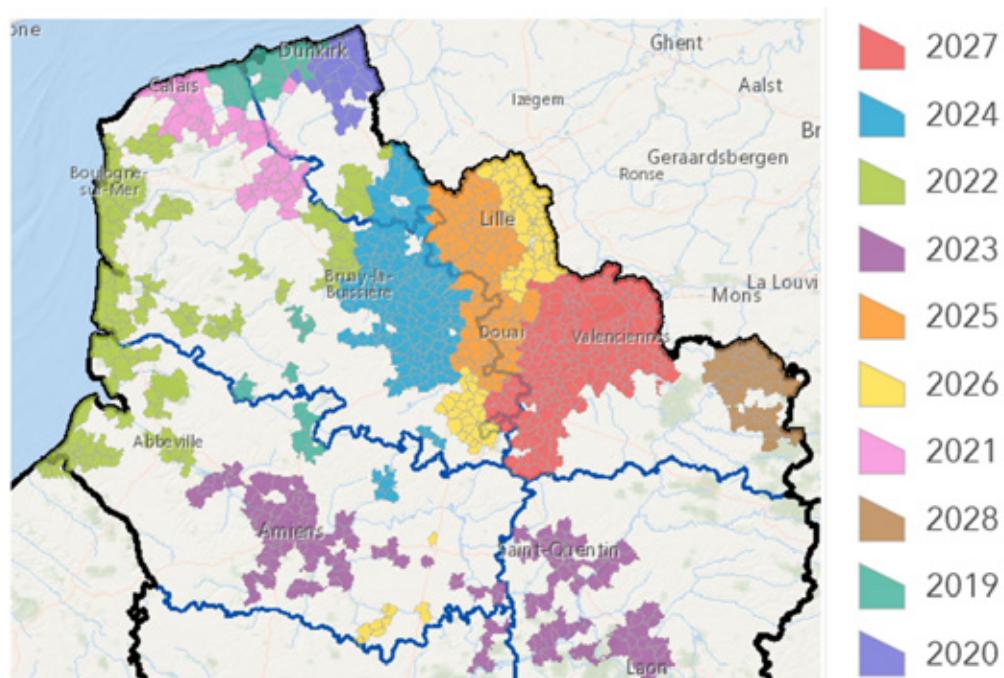
La phase de réglage sur le secteur de Dunkerque

La phase pilote du Projet Changement de Gaz a pris fin en 2020 avec les opérations de réglages des installations gaz des clients pour convertir l'alimentation de la zone de Dunkerque en gaz H.

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire et son impact sur le déroulement des interventions de réglages. Malgré les 9 semaines d'inactivité imposée par le confinement, la bascule au gaz H du secteur de Dunkerque s'est faite dans les temps avec le calendrier prévu.

Les inventaires sur les secteurs de Calais et de Saint-Omer

La phase de généralisation des opérations de conversion de gaz B vers gaz H a commencé en 2020 par les inventaires des installations gaz des clients sur les secteurs de Calais et de Saint-Omer, sur les concessions de la FDE62 et du SIECF. Les opérations d'inventaires menées en 2020 se poursuivront en 2021 sur les secteurs de Boulogne, Béthune Nord et Abbeville, tandis que les réglages préparatoires à la bascule de gaz B en gaz H se dérouleront sur les secteurs de Calais et de Saint-Omer.



Carte de déploiement prévisionnel du Projet Changement de Gaz

Lexique

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Compteur Domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6m³/h) et G6 (10m³/h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16m³/h) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Contrat de livraison direct (CLD)

Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m³/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) sont définis par l'INSEE et constituent « la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales ». Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste d'injection

Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Lexique

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro Celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou bâtiments tertiaires).

Réseau BP

Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Compte rendu d'activité de concession 2020

FDE62 - Contrat historique

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : CÉCILE NIVAUD, EMILIO SOBA

Date de création : juin 2021
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr



“ Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.



Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

